

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1970 B 00270
Numéro SIREN : 542 097 522
Nom ou dénomination : CA CONSUMER FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2021 sous le numéro de dépôt 10515

C.A. CONSUMER FINANCE

BILAN au 31 décembre 2020

(Comptes Individuels en euros)

ACTIF	Notes	2020	2019
<u>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</u>		20 067 798 957,66	14 523 486 645,60
Caisse, banque centrale		7 343 236 480,51	880 666 975,52
Effets publics et valeurs assimilées	4, 4.1 et 4.2	-	-
Créances sur les établissements de crédit	2	12 724 562 477,15	13 642 819 670,08
<u>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</u>	3 et 3.1	8 695 811 057,19	9 172 025 398,87
<u>OPERATIONS SUR TITRES</u>		2 611 908 588,25	2 223 768 724,49
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 et 4.1	2 611 907 388,25	2 223 767 224,49
Actions et autres titres à revenu variable	4, 4.1 et 4.2	1 200,00	1 500,00
<u>VALEURS IMMOBILISEES</u>		3 624 243 942,15	3 512 218 373,83
Participations et autres titres détenus à long terme	7	1 314 338 079,59	1 320 081 184,23
Parts dans les entreprises liées	5 et 7	1 282 136 776,55	1 257 577 086,03
Opérations de crédit-bail & assimilés	3, 3.1, 3.2 et 3.3	816 722 973,99	723 603 491,95
Immobilisations corporelles	6 et 7	31 146 483,56	35 707 889,21
Immobilisations incorporelles	6 et 7	179 899 628,46	175 248 722,41
<u>COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</u>	8	670 889 773,37	495 371 778,61
Autres actifs		601 777 114,93	402 255 693,57
Comptes de régularisation		69 112 658,44	93 116 085,04
TOTAL		35 670 652 318,62	29 926 870 921,40

C.A. CONSUMER FINANCE

BILAN au 31 décembre 2020

(Comptes Individuels en euros)

PASSIF	Notes	2020	2019
<u>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</u>		20 679 620 765,31	14 167 939 489,45
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	20 679 620 765,31	14 167 939 489,45
<u>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</u>	11 et 11.1	2 673 575 179,84	4 539 131 269,85
<u>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</u>	12 et 12.1	4 391 903 048,84	3 305 503 620,83
<u>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</u>	13	420 362 040,96	473 768 568,38
Autres passifs		341 754 717,47	321 249 505,72
Comptes de régularisation		78 607 323,49	152 519 062,66
<u>PROVISIONS & DETTES SUBORDONNEES</u>		2 919 700 319,65	2 913 905 099,51
Provisions	14	238 745 208,31	232 796 572,10
Dettes subordonnées	16 et 18	2 680 955 111,34	2 681 108 527,41
<u>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</u>	15	49 033 574,00	49 033 574,00
<u>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</u>	17	4 536 457 390,03	4 477 589 299,38
Capital souscrit		554 482 422,00	554 482 422,00
Prime d'émission		3 376 278 285,75	3 376 278 285,75
Réserves		67 120 552,79	67 120 552,79
Provisions réglementées		1 384 429,53	845 908,09
Report à nouveau		478 862 130,75	102 635 332,29
Résultat de l'exercice		58 329 569,21	376 226 798,46
TOTAL		35 670 652 318,63	29 926 870 921,40

C.A. CONSUMER FINANCE

HORS BILAN au 31 décembre 2020

(Comptes Individuels en euros)

	Notes	2020	2019
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	22	8 692 048 597,08	7 889 825 606,31
Engagements de financement		3 970 978 597,07	3 103 770 069,06
. En faveur d'établissements de crédit		305 086 423,73	364 345 180,65
. En faveur de la clientèle		3 665 892 173,34	2 739 424 888,41
Engagements de garantie		4 721 070 000,01	4 786 055 537,25
. D'ordre d'établissement de crédit		4 720 610 000,01	4 785 825 537,25
. D'ordre de la clientèle		460 000,00	230 000,00
Engagements sur titres		-	-
. Autres engagements donnés		-	-
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	23	2 916 611 481,78	1 051 819 896,83
Engagements de financement		-	-
. Reçus d'établissements de crédit		-	-
. Reçus de la clientèle		-	-
Engagements de garantie		2 916 611 481,78	1 051 819 896,83
. Reçus d'établissement de crédit		2 400 978 708,30	651 978 708,30
. Reçus de la clientèle		515 632 773,48	399 841 188,53
Engagements sur titres		-	-
. Autres engagements reçus		-	-

Hors bilan : autres informations

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 22 et 22.1

C.A. CONSUMER FINANCE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2020

(Comptes Individuels en euros)

	Notes	2 020	2 019
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	25	391 632 449,98	362 179 403,43
Intérêts et produits assimilés		713 494 023,08	672 454 894,26
Intérêts et charges assimilés	-	355 225 502,25	341 171 488,88
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées		460 766 813,91	440 920 408,60
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	-	427 402 884,76	410 024 410,55
Revenus des titres à revenu variable	26	304 961 350,55	460 409 877,15
Produits nets des commissions	27 et 28	7 207 221,63	8 384 138,86
Commissions (Produits)		30 088 156,25	24 498 404,93
Commissions (Charges)	-	22 880 934,62	16 114 266,07
Produits nets sur opérations financières		2 723 399,55	3 869 899,82
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	2 723 399,55	3 869 899,82
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	-	-
Autres produits nets d'exploitation bancaire	31	220 238 864,96	249 548 581,86
Autres produits d'exploitation bancaire		242 190 956,88	253 830 221,17
Autres charges d'exploitation bancaire	-	21 952 091,92	4 281 639,31
PRODUIT NET BANCAIRE		921 316 487,57	1 076 652 101,48
Charges générales d'exploitation		523 085 475,77	522 562 059,92
Frais de personnel	32	271 851 950,81	264 936 637,54
Autres frais administratifs	34	251 233 524,96	257 625 422,38
Dot. aux amort. & dep. / immobilisations corporelles et incorporelles		28 253 533,09	30 007 203,51
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		369 977 478,71	524 082 838,05
Coût du risque	35	259 823 872,13	186 519 581,30
RESULTAT D'EXPLOITATION		110 153 606,58	337 563 256,75
Résultat net sur actifs immobilisés	36	51 183 168,94	21 768 358,36
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		58 970 437,64	359 331 615,11
Coûts liés au rapprochement	37	2 164 313,03	-
Résultat exceptionnel	38	-	-
Impôt sur les bénéfices	39	2 061 966,04	17 671 681,98
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	-	538 521,44	776 498,63
RESULTAT NET		58 329 569,21	376 226 798,46

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

En euros

Présentation juridique :

CA CONSUMER FINANCE est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de Commerce.

CA CONSUMER FINANCE est un établissement de crédit, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour les opérations de banque, soumis aux dispositions du Code Monétaire et Financier.

Elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

L'adresse du siège social est : Rue Victor Basch 91068 MASSY – France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro : 542 097 522 Société Anonyme au capital de 554 482 422 euros.

Faits marquants de l'exercice :

Au cours de l'exercice 2020, CA CONSUMER FINANCE a réalisé les principales opérations suivantes :

- Renouvellement du contrat commercial avec Fnac Darty et Fusion absorption de Ménafinance

Suite au renouvellement pour 10 ans de son partenariat avec le groupe FNAC DARTY intervenu en février 2020, Crédit Agricole Consumer Finance a acquis les 50% du capital de Ménafinance détenu par le groupe FNAC DARTY, fin juin 2020.

Au 1er octobre 2020, Ménafinance a été absorbée par CA CONSUMER FINANCE, avec effet rétroactif au 1er janvier 2020.

La valeur totale des actifs apportés par MENAFINANCE à CA CONSUMER FINANCE s'élève à 323 277 milliers d'euros et la valeur des passifs de MENAFINANCE supportés par CA CONSUMER FINANCE s'élève à 290 727 milliers d'euros, de sorte que l'actif net apporté s'établit à 32 550 milliers d'euros.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (soit 32 550 K€) et la valeur comptable dans les livres de CA CONSUMER FINANCE des 370 716 actions de MENAFINANCE (soit 34 714 K€) constitue un vrai mali de fusion d'un montant de - 2 164 313, 25 euros, comptabilisé en charges dans le résultat financier.

- Projet de cession de CACF NL

En octobre 2019, les Directions Générales de Crédit Agricole S.A. et de CA CONSUMER FINANCE se sont engagées dans un processus de mise en vente de CACF NL. En 2020, un programme actif de recherche d'un potentiel acquéreur a été lancé et a conduit à la réception de plusieurs offres au cours du 4ème trimestre 2020. Le groupe a décidé d'entrer en négociation exclusive avec l'un d'entre eux.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

Sur base du prix de cession en cours de négociation, il a constaté dans les comptes 2020 une dotation pour dépréciation sur les titres pour un montant de 102 219 K€. La dépréciation des titres CACF NL s'élève donc à 205 100 K€ au 31 décembre 2020.

- Crédit d'Impôt Recherche

CA CONSUMER FINANCE a constitué en 2020 un dossier de demande de Crédit Impôt Recherche (CIR) portant sur les dépenses engagées en 2019. Ce produit d'impôt a fait l'objet d'une créance d'impôt dans les comptes 2020 à hauteur de 6 148 K€ net des honoraires Auditex et net de provision pour risques.

- Liquidation d'UCALEASE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 30 janvier 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société UCALEASE à compter du 30 janvier 2020 et sa mise en liquidation. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020 les associés ont approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 décembre 2020, donné quitus au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 décembre 2020. L'impact de cette liquidation dans les comptes de Crédit Agricole Consumer Finance est un boni de 451 K€.

- Crise sanitaire liée à la Covid-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, CA CONSUMER FINANCE s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par le Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

- Report d'échéance sur concours octroyés aux clients

Le Groupe s'est associé à l'initiative de place des banques françaises, avec la coordination de la Fédération des Banques Françaises (FBF), pour offrir un report des échéances des prêts en cours jusqu'à 6 mois pour la clientèle des Entreprises et des Professionnels, sans coûts additionnels.

La mise en œuvre d'un tel report des échéances sans pénalité ni frais additionnels et avec maintien du taux contractuel sur une durée maximale de 6 mois implique que seuls les intérêts intercalaires sont perçus après le report sur la durée restante du crédit et hors frais de garantie éventuels de la Banque Publique d'Investissement.

Tel que proposé par le Groupe, le report des échéances implique une augmentation des échéances après la pause si le client souhaite garder sa durée initiale.

Au 31 décembre 2020, l'encours de prêts à la clientèle ayant bénéficié de report d'échéance s'élève à 2 256 K€. Cet encours concerne 241 013 dossiers sur le périmètre crédit renouvelable et crédit amortissable.

- Impacts de ces mesures sur le risque de crédit

Le report d'échéance sur concours octroyés aux clients n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients : il n'y a pas automatiquement d'augmentation du risque

de contrepartie. Les modifications du contrat ne peuvent généralement pas être considérées comme des évolutions liées à des cas de restructurations pour difficultés financières.

Ce report n'a donc pour conséquence ni le basculement mécanique de l'encours dont la dépréciation est fondée sur les pertes attendues de crédits sur 12 mois (expositions qualifiées de saines) vers une comptabilisation de la dépréciation des pertes attendues à maturité (expositions qualifiées de dégradées), ni le passage automatique des encours vers la catégorie « douteux ».

De même, le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics et la mise en place de solutions de reports d'échéances pour nos clients ont eu un impact sur notre portefeuille. Entre mai et décembre 2020, une baisse des entrées en recouvrement a été constatée.

Suite à cette baisse constatée sur les 1ers impayés sur la période de mai à juillet 2020, mécaniquement les entrées en douteux ont été impactées sur la période d'août à décembre 2020 qui a généré des reprises de provisions liées à la baisse du stock des encours douteux.

L'effet sur le coût du risque a donc été favorable.

Un modèle de stress sur base des variables macroéconomiques a été mis en place, impactant directement les paramètres servant au calcul des pertes de crédit attendues avec des compléments sur le périmètre du marché des professionnels (plus particulièrement touchés par la crise), ainsi que sur les clients ayant bénéficié d'un report d'échéance.

A fin décembre 2020, la provision « COVID-19 » s'élève à 30,6 millions d'euros intégrant les impacts de modèles de stress tests de scénario macroéconomiques, des provisions complémentaires sur le périmètre du marché des professionnels, ainsi que sur les clients ayant bénéficié de report COVID-19.

Lors du 1er confinement, afin de protéger les clients en difficulté, nous n'avons pas mis en place de déchéance du terme et de transfert de ces dossiers au contentieux.

Suite à des entrées en recevabilité très faibles (Banque de France), une provision complémentaire de 1,7 millions d'euros a été comptabilisée.

- Nouvelle définition du défaut

Au 31 décembre 2020, Crédit Agricole Consumer Finance a mis en application la nouvelle définition du défaut (orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/7) et seuils les définis par l'Union européenne (Article 1 du règlement (UE) 2018/1845 BCE du 21 novembre 2018).

Cette évolution sur le défaut est qualifiée de changement d'estimation comptable.

Son impact est comptabilisé en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

La mise en place de la nouvelle définition du défaut a également été prise en compte dans le provisionnement des encours sains et dégradés.

Événements postérieurs au 31 décembre 2020

Le 03/02/2021, CACF a conclu avec Bankia, un accord de rachat des 49% du capital détenu par celui-ci dans notre Joint Venture CACF-Bankia. Au terme de l'opération, l'entité sera détenue à 100% par CACF et sera consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe CA Consumer Finance. L'opération est suspendue à l'accord de la Banque d'Espagne.

Note 1 : principes et méthodes appliqués

Elaboration des comptes annuels

La présentation des comptes individuels annuels de CA CONSUMER FINANCE sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Changement de méthode comptable

Néant.

Créances sur la clientèle : créances saines et dégradées

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées.

- Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

CA CONSUMER FINANCE constate, au titre des expositions de crédits (bilan et hors-bilan), des provisions au passif de son bilan pour couvrir les pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains sont inscrites en coût du risque. Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- Notion de perte de crédit attendue

La perte de crédit attendue se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'enregistrement de pertes de crédit attendues vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des pertes de crédit attendue
-

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

La direction des risques du Groupe CACF est en charge de définir et maintenir la méthodologie de dépréciation pour se conformer aux normes et à leur évolution, d'approuver les écarts et les modifications des modèles locaux proposés par les entités, de valider les backtestings. Elle pilote la mise en œuvre de la méthodologie de provisionnement et la coordination fonctionnelle entre les entités et le Groupe.

CA CONSUMER FINANCE s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des pertes de crédit attendues. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une perte de crédit attendue.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de perte de crédit attendue sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par CA CONSUMER FINANCE et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

- Au niveau de CA CONSUMER FINANCE dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
 - Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. CA CONSUMER FINANCE applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.
- Dégradation significative du risque de crédit

CA CONSUMER FINANCE doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en perte de crédit attendue à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie ;
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances sur la clientèle : principe d'enregistrement des créances douteuses

CA CONSUMER FINANCE applique les dispositions des articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Conformément à la réglementation, les créances sont enregistrées en créances douteuses au-delà de la troisième échéance impayée (retard supérieur à 90 jours).

Avant la déchéance du terme, les créances douteuses figurent en comptabilité pour un montant égal à la somme de l'échu impayé majoré de l'échoir en capital.

Après la déchéance du terme, les créances douteuses sont inscrites en comptabilité pour le montant en principal réclamé aux clients. Les intérêts de retard et indemnités légales ne sont enregistrés que lors de leur encaissement.

Parmi les encours douteux, CA CONSUMER FINANCE distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises : ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Suite à la mise en place de la nouvelle définition du défaut de l'EBA, une période d'observation est désormais appliquée avant le retour en situation saine.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

L'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit à constater la contagion et à traiter distinctement les créances restructurées.

La contagion consiste à étendre à toutes les créances d'un client le statut de douteux dès lors que l'une au moins de ses créances est douteuse.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, CA CONSUMER FINANCE le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt ;
 - Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).
-

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période d'observation a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains évènements (nouveaux incidents par exemple).

Les créances restructurées sont pour l'essentiel des créances issues du surendettement ; elles sont réparties en restructurations ordinaires (restructurations à échéancier immédiat) et en moratoires (restructurations commençant par un délai sans paiement) et pour chacune de ces catégories :

➤ Restructurations ordinaires

Qualification en douteux non compromis :

- des créances recevables à une (nouvelle) procédure de surendettement,
- du 1^{er} au 3^{ème} impayé,
- des créances douteuses par contagion

Depuis le passage à la nouvelle définition du défaut de l'EBA, ces créances sont produites en douteux, même sans impayé, sous période de surveillance d'un an.

➤ Moratoires

Qualification en douteux des créances ayant un délai de report supérieur ou égal à 12 mois ou, si le délai est inférieur à 12 mois, en l'absence de plan de remboursement prédéterminé.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 301 990 867 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 242 598 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

Décote

En application de l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, une décote relative aux créances restructurées à des conditions hors marché est constituée. Elle concerne pour l'essentiel des créances issues du surendettement.

La décote représente le manque à gagner actualisé entre le nouveau taux de la créance et le taux initial du contrat.

Au bilan, elle est inscrite en minoration des encours.

Dépréciations sur crédit à la clientèle

Conformément au règlement ANC 2014-07, dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par CA CONSUMER FINANCE par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Le montant est établi à partir d'une estimation statistique qui, fondée sur les données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes, détermine les flux futurs attendus de ces créances. La provision est calculée en valeur actualisée au taux d'origine du contrat ou au dernier taux en vigueur en cas de taux révisable, conformément à l'article 2231-2 dudit règlement.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation pour risque avéré :

Pour certains crédits, principalement crédits aux contreparties corporate, les dépréciations sont déterminées créance par créance.

L'ensemble des dépréciations vient en déduction des encours douteux non compromis ou douteux compromis inscrits à l'actif. Les intérêts et accessoires échus impayés des encours douteux avant échéance du terme sont dépréciés à 100 %.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt en Produit Net Bancaire.

Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail sont classées en opérations de crédit-bail et assimilées. Les revenus de ces opérations sont inclus dans les produits bancaires sous déduction des amortissements calculés sur une durée de deux à cinq ans.

Le mode de paiement des échéances est à échoir.

➤ Réserve Latente :

La réserve latente est constituée par la différence entre l'encours comptable et l'encours financier des contrats sains.

Elle fait l'objet d'une provision lorsqu'elle est négative.

➤ Immobilisations temporairement non louées (I.T.N.L.)

Les I.T.N.L. sont maintenues dans les immobilisations et continuent d'être amorties comptablement.

➤ Principes d'enregistrement des créances douteuses :

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

Avant la résiliation du contrat, les créances sont classées en encours douteux après 90 jours d'impayé ou en cas de contagion.

Lors de la résiliation du contrat, on constate en comptabilité dès qu'elles sont acquises les indemnités de résiliation qui font l'objet de dépréciations en fonction de la perte estimée probable.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations contentieuses sont intégralement dépréciées.

Portefeuilles Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Le portefeuille de CA CONSUMER FINANCE est composé essentiellement de titres de placement. Ces titres de placement se composent de titres à revenu fixe et de titres à revenu variable.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Cette rubrique contient les titres des tranches de notation A, B, C et D des fonds communs de créances.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenus variables ».

Les revenus des organismes de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

Cette rubrique contient les parts résiduelles non notées des fonds communs de créance.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Si, un titre est acquis avec une clause de révision de prix en fonction des résultats futurs de l'entité concernée, il est procédé à une estimation annuelle pour une comptabilisation de la dette afférente.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Pour les joint-ventures ayant un funding agreement, les contraintes liées à ces contrats peuvent générer des pertes au niveau de CA CONSUMER FINANCE qui doivent être prises en compte dans le calcul de la dépréciation.

➤ Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
 - si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, CA CONSUMER FINANCE détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant
-

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence.

Le cas échéant, CA CONSUMER FINANCE utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

➤ Dates d'enregistrement

CA CONSUMER FINANCE enregistre les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Immobilisations corporelles

CA CONSUMER FINANCE applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les durées de vie utilisées sont :

- constructions : 20 à 50 ans
 - matériels informatiques : 2 à 5 ans
-

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

- autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans

Enfin, les éléments dont dispose CA CONSUMER FINANCE sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire. Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Elles comprennent également des immobilisations incorporelles non amorties :

- Le fonds de commerce, issu de la fusion entre CA CONSUMER FINANCE et Finalion inscrit pour un montant net de dépréciation
- Le fonds de commerce inscrit initialement dans les livres de Finaref est amorti sur 20 ans
- Les droits au bail

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Elles sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

Les commissions de services financiers versées sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Opérations en devises

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, CA CONSUMER FINANCE a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et les produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Impôt sur les bénéfices

CA CONSUMER FINANCE a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale le 1^{er} janvier 2002. Aux termes des accords conclus, CA CONSUMER FINANCE constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

CA CONSUMER FINANCE est soumise au taux normal de l'impôt sur les bénéfices qui est de 28 %, sauf pour les plus-values nettes à long terme qui sont imposées à taux zéro.

En 2020, le taux d'impôt sur les sociétés applicable à CA CONSUMER FINANCE est de 32,02 %. Ce taux tient compte de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Plans de retraite, indemnités de départ en retraite et médailles du travail

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

➤ Régimes à prestations définies :

CA CONSUMER FINANCE a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

CA CONSUMER FINANCE provisionne ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

CA CONSUMER FINANCE a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits et pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

CA CONSUMER FINANCE a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

➤ Régimes à cotisations définies :

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, CA CONSUMER FINANCE n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

Autres provisions

CA CONSUMER FINANCE applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

l'évaluation des provisions.

Ces provisions sont constituées des provisions pour risque d'exécution d'engagement sur signature, pour litiges et autres charges bancaires.

Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par CA CONSUMER FINANCE à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Produits des opérations bancaires avec la clientèle

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle sont enregistrés en résultat l'année de leur perception.

Opérations en participation

Les produits et les charges relatifs aux opérations de crédit faites dans le cadre de société en participation sont enregistrés de façon détaillée dès lors qu'une part d'encours est inscrite dans le bilan de CA CONSUMER FINANCE. Sinon, ils sont enregistrés pour leur quote-part de résultat faite en commun dans le compte de résultat, au niveau du PNB.

Opérations en commun

Les quotes-parts de résultats faites en commun des GIEs sont enregistrées en charges d'exploitation dans les autres frais administratifs.

Frais de dossiers, commissions aux apporteurs, surcommissions, frais de commercialisation

Les frais de dossiers perçus auprès des clients ainsi que les commissions et surcommissions attribuées aux intermédiaires agréés qui transmettent les demandes de la clientèle, les frais de commercialisation sont classés en intérêts et produits assimilés.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Opérations de refinancement et instruments dérivés

Les opérations de refinancement cash et hors bilan (swap) sont comptabilisées en coupons courus.

Autres produits nets d'exploitation bancaire

Ils comprennent :

- Les résultats liés à la distribution de produits d'assurance ; soit la participation bénéficiaire, les commissions et produits sur sinistres,
- Les quotes-parts de résultat des sociétés en participation (activité de partenariats)
- Les facturations au titre de l'activité pour compte de tiers.

Coût du risque

Le coût du risque comprend :

- Les dotations et reprises liées à la dépréciation des créances
- Les dotations et reprises de provision des créances saines et dégradées
- Les pertes sur créances douteuses
- Les récupérations sur créances amorties
- Le retraitement sur accessoires douteux
- La dotation à la décote

Les pertes sur créances douteuses sont comptabilisées après constatation de l'irrécouvrabilité par les unités en charge du contentieux, ou sur décision de commission de surendettement.

Information relative aux honoraires des commissaires aux comptes

L'information est présentée dans les comptes consolidés de CA CONSUMER FINANCE.

Information relative à la rémunération des organes d'administration

A partir de l'exercice 2018, CA CONSUMER FINANCE a décidé d'accorder des jetons de présence aux membres du Conseil d'administration, étant entendu que les 4 administrateurs désignés par Crédit Agricole S.A. ont renoncé à leurs jetons de présence.

Au titre de l'exercice 2019, et compte tenu des modalités de répartition décidées lors du Conseil d'Administration du 6 février 2020, le montant des jetons de présence versé courant février 2020 s'élève à 173 000 €.

Au titre de l'exercice 2020, un montant de jetons de présence à verser aux administrateurs a été provisionné à hauteur de 185 000 €.

Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

CA CONSUMER FINANCE ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code Général des impôts.

Hors-bilan

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

La société n'a pas conclu, au cours de l'exercice 2020 de contrat de garantie financière assorti d'un droit de réutilisation. Aussi n'a-t-elle pas eu à appliquer l'article 1124-38 du règlement ANC 2014-07 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de ces contrats.

Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle :

Le disponible non utilisé des réserves de crédit revolving et lignes de crédit aux contreparties corporate est classé en engagements donnés à la clientèle.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CA CONSUMER FINANCE.

Instruments financiers :

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

➤ Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

➤ Opérations de marché :

Elles ne concernent que les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.

C.A. CONSUMER FINANCE

II - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

(notes 2 à 9 en euros)

NOTE 2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE

(en euros)	DURÉE RESIDUELLE				Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Comptes et prêts :								
- à vue	105 680 211,32				105 680 211,32	-	105 680 211,32	114 877 820,73
- à terme	3 440 974 455,91	3 024 855 641,29	4 449 457 188,60	428 986 000,00	11 344 273 285,80	57 384 057,78	11 401 657 343,58	12 069 074 478,63
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée	20 000 001,00	-	-	-	20 000 001,00	25 488,89	20 025 489,89	143 300 105,49
Prêts subordonnés	18 000 000,00	-	143 000 040,00	1 063 800 000,00	1 224 800 040,00	2 399 392,36	1 227 199 432,36	1 315 567 265,23
Total	3 584 654 668,23	3 024 855 567,26	4 592 457 228,60	1 492 786 000,00	12 694 753 538,12	59 808 939,03	12 754 562 477,15	13 642 819 670,08
Dépréciations (Note 9)								
							30 000 000,00	-
Valeurs nettes au bilan							12 724 562 477,15	13 642 819 670,08

NOTE 3 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET CRÉDIT BAIL - ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE

(en euros)	DURÉE RESIDUELLE				Total en principal	créances rattachées	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Opérations avec la clientèle								
Créances commerciales	49 861 186,12	134 926 530,52	27 012,00	-	184 814 728,64	177 674,44	184 992 403,08	199 726 270,81
Autres concours à la clientèle	1 747 272 568,39	1 379 361 714,53	3 632 269 471,54	2 162 988 922,82	8 921 892 677,28	48 422 953,72	8 970 315 631,00	9 368 090 941,50
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	15 134 499,54				15 134 499,54	4 616,54	15 139 116,08	26 016 788,93
Sous total								
					453 750 515,86	20 885 577,11	474 636 092,97	421 808 602,37
Dépréciations (Note 9)								
					8 668 091 389,60	27 719 667,59	8 695 811 057,19	9 172 025 398,87
Valeurs nettes au bilan								
Opérations de crédit-bail								
Crédit-bail et location avec option d'achat	50 691 675,58	138 530 010,78	475 149 638,14	8 780 576,70	673 151 901,21	5 559 224,54	678 711 125,75	598 311 891,21
Location simple	15 030 232,50	39 800 653,70	113 789 309,51	-	168 620 195,70	1 557 294,06	170 177 489,76	160 175 861,69
Sous total								
					841 772 096,91	7 116 518,60	848 888 615,51	758 487 752,90
Dépréciations (Note 9)					32 165 641,52	-	32 165 641,52	34 884 260,95
Valeurs nettes au bilan								
					809 606 455,39	7 116 518,60	816 722 973,99	723 603 491,95
Total								
					9 477 697 844,99	34 836 186,19	9 512 534 031,18	9 895 628 890,82

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève en milliers d'euros à 129 399 au 31 décembre 2020 contre 208 788 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Elles conservent la qualification de "créances restructurées" jusqu'à la fin de leur vie.

NOTE 3.1 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET CRÉDIT BAIL - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

(en euros)				Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
	Particuliers	Entreprises	Autres				
Créances saines	6 937 704 422,66	2 135 646 237,52	-	9 073 350 660,18	33 216 083,30	9 106 566 743,48	9 583 283 889,02
Dont créances restructurées						129 204 213,04	208 445 023,33
Créances non compromises							
Valeur brute	400 077 318,43	37 021 645,61	-	437 098 964,04	5 675 392,44	442 774 356,48	361 515 447,57
Dépréciations	160 006 877,82	12 534 397,96	-	172 541 275,78	4 056 410,99	176 597 686,77	169 396 411,35
Taux de couverture				39%		40%	47%
Créances compromises							
Valeur brute	415 914 712,51	37 189 206,00	60 459,64	453 164 378,15	16 830 287,56	469 994 665,71	407 522 417,55
Dépréciations	289 248 597,53	24 085 567,23	40 716,84	313 374 881,60	16 829 166,12	330 204 047,72	287 296 451,97
Taux de couverture				69%		70%	70%
Valeur nette au bilan							
					34 836 186,19	9 512 534 031,18	9 895 628 890,82

NOTE 3.2 - OPERATIONS DE CREDIT BAIL - RESERVES LATENTES PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	31/12/2020				Total	Total 31/12/2019
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Crédit bail mobilier, LOA et opérations assimilées	11 333 767,04	30 733 552,28	101 145 111,72	1 474 083,97	144 686 515,02	124 104 104,35
Total	11 333 767,04	30 733 552,28	101 145 111,72	1 474 083,97	144 686 515,02	124 104 104,35

NOTE 3.3 - OPERATIONS DE CREDIT BAIL, LOA ET LOCATION SIMPLE

(en euros)	Valeur au 31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Valeur au 31/12/2020
Immobilisations brutes	1 279 266 538,79	508 845 655,68	355 838 690,26	1 432 273 504,21
Coûts de transaction	28 711 540,08			31 141 990,76
Créances non compromises et compromises	37 874 338,42			41 223 716,68
Créances rattachées	5 426 713,51			7 116 518,60
Total	1 351 279 130,80			1 511 755 730,25

(en euros)	Solde au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2020
Amortissements	592 791 377,90	332 075 785,16	262 000 048,32	662 867 114,74
Dépréciations	34 884 260,95	4 730 856,97	7 449 476,40	32 165 641,52
Total	627 675 638,85	336 806 642,13	269 449 524,72	695 032 756,26

(en euros)	Valeur brute au 31/12/2020	Amorts au 31/12/2020	Valeur nette au 31/12/2020
Total	1 511 755 730,25	695 032 756,26	816 722 973,99

NOTE 4 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(en euros)	31/12/2020				Total	Total 31/12/2019
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement		
Effets publics et valeurs assimilées (Note 4.2) :	-	-	-	-	-	-
- dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
- dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 4.2) :						
Emis par organismes publics	-	-	-	-	-	-
Autres émetteurs	-	2 609 934 698,87	-	1 423 927,05	2 611 358 625,92	2 221 500 179,56
- dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
- dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	548 762,33	-	-	548 762,33	2 267 044,93
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	-	2 610 483 461,20	-	1 423 927,05	2 611 907 388,25	2 223 767 224,49
Actions et autres titres à revenu variable :						
Créances rattachées	-	1 200,00	-	-	1 200,00	1 500,00
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	-	1 200,00	-	-	1 200,00	1 500,00
Totaux	-	2 610 484 661,20	-	1 423 927,05	2 611 908 588,25	2 223 768 724,49

NOTE 4.1 - VENTILATION DES TITRES COTES ET NON COTES A REVENU FIXE OU VARIABLE

(en euros)	31/12/2020				31/12/2019			
	Obligations et autres titres à revenus fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenus fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	2 609 934 698,87	-	-	2 609 934 698,87	2 220 623 820,28	-	-	2 220 623 820,28
Titres non cotés	1 423 927,05	-	1 200,00	1 425 127,05	876 359,28	-	1 500,00	877 859,28
Créances rattachées	548 762,33	-	-	548 762,33	2 267 044,93	-	-	2 267 044,93
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	2 611 907 388,25	-	1 200,00	2 611 908 588,25	2 223 767 224,49	-	1 500,00	2 223 768 724,49

NOTE 4.2 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	31/12/2020				Total en principal	Créances rattachées	Total	Total 31/12/2019
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	166 100 000,00	2 443 834 698,87	1 423 927,05	2 611 358 625,92	548 762,33	2 611 907 388,25	2 223 767 224,49
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	-	166 100 000,00	2 443 834 698,87	1 423 927,05	2 611 358 625,92	548 762,33	2 611 907 388,25	2 223 767 224,49

NOTE 5 - PARTICIPATIONS : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

Noms des sociétés	31/12/2020				
	Forme	Activité	Nombre de titres	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention
- Argence développement		SNC	71	355 000,00	70,01%
.Agos	SA	ETS FINANCIER	749 191	692 413 316,17	61,00%
. Alsolia	SAS	ETS FINANCIER	381 999	8 892 760,00	100,00%
. Bankia (Ex Bamboo consulting)	SA	ETS FINANCIER	25 755	19 688 008,90	51,00%
.Credit Agricole Assurance Solution	SA		1	10,00	0,01%
.Creditplus	SA	ETS FINANCIER	36 000 001	45 669 961,72	100,00%
- Credibom	SA	ETS FINANCIER	18 800 000	223 035 740,01	100,00%
- Crédit Lift	SAS	ETS FINANCIER	291 240	5 922 900,32	100,00%
Dont UNIFITEL filiale de Crédit Lift				8,94	0,01%
.CACF NL	SA	HOLDING	7 234 791	72 000 000,00	100,00%
.Créalif	SAS	ETS FINANCIER	531 813	7 970 802,36	51,00%
.E.D.A.	SAS	Courtier Assurances	19 400	896 552,65	78,00%
.Finaref Assurance	SAS	Courtier Assurances	75 596	4 126 550,90	100,00%
.Sedef	SNC	ETS FINANCIER	917 999	470,86	100,00%
.Sofinco Participation	SAS	HOLDING	100 000	2 835 939,25	100,00%
.Avances consolidables				198 328 754,47	
Total				1 282 136 776,55	
Créances rattachées					
Valeurs nettes au bilan				1 282 136 776,55	

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en euros)	31/12/2020			Valeurs nettes au 31/12/2019
	Valeurs brutes	Amort. Dep.	Valeurs nettes	
Immobilisations corporelles :				
- exploitation	57 801 831,26	- 26 655 347,70	31 146 483,56	35 707 889,21
- données en location simple	- 0,00	- 0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	282 578 872,38	- 102 679 243,92	179 899 628,46	175 248 722,41
Créances rattachées	- 0,00	-	0,00	0,00
Total	340 380 703,64	- 129 334 591,62	211 046 112,02	210 956 611,62

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

(en euros)	31/12/2019	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions) (Echéances)	Autres Mouvements	Amortissements Provisions	31/12/2020
Titres de participation et parts dans les entreprises liées						
Valeur brute	3 090 933 108,39	68 630 514,90	-	1 315 768 083,74	-	1 843 795 539,55
Dépréciations (Note 9)	531 550 287,00	109 145 496,00	70 804 020,00	8 233 000,00	-	561 658 763,00
Autres titres détenus à long terme :						
Valeur brute	14 063 100,49	3 151 124,96	15 729 229,60	1 315 768 083,74	-	1 317 253 079,59
Dépréciations (Note 9)	1 517 000,00	1 406 000,00	8 241 000,00	8 233 000,00	-	2 915 000,00
Créances rattachées	5 729 348,38	-	5 729 348,38	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	2 577 658 270,26	38 796 856,14	57 586 442,02	-	-	2 596 474 856,14
Immobilisations incorporelles	175 248 722,41	38 077 611,48	46 102 892,55	-	12 676 187,12	179 899 628,46
Immobilisations corporelles	35 707 889,21	2 719 125,08	2 949 972,83	-	4 330 557,91	31 146 483,56
Créances rattachées	0,00	-	-	-	-	0,00
Valeurs nettes au bilan	210 956 611,62	40 796 736,56	49 052 865,38	-	8 345 629,21	211 046 112,02

NOTE 8 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Autres actifs	601 777 114,93	402 255 693,57
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	-	-
Débiteurs divers	363 885 584,90	158 408 589,31
Dépôt de garantie sur opération financière	237 891 530,03	243 847 104,26
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Comptes de régularisation	69 112 658,44	93 116 085,04
Comptes d'encaissement et de transfert	-	21 866 372,29
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	-	16 293 760,30
Produits à recevoir	69 578 068,25	78 018 516,24
Charges constatées d'avance	139 424,23	341 959,57
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	-	-
Primes d'émission et de remboursement de emprunts obligataires	-	-
Autres comptes de régularisation	4 967 777,95	3 114 453,15
Valeurs nettes au bilan	670 889 773,37	495 371 778,61

NOTE 9 - DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises et Utilisations	Autres mouvements	31/12/2020
Sur interbancaire	-	30 000 000,00	-	-	30 000 000,00
Sur créances clientèle	- 421 808 602,37	488 018 471,82	462 105 609,93	26 914 628,71	474 636 092,97
Sur opérations de crédit-bail	- 34 884 260,95	15 547 873,58	18 266 493,01	-	32 165 641,52
Sous-total clientèle	- 456 692 863,32	533 566 345,40	480 372 102,94	26 914 628,71	536 801 734,49
Sur portefeuilles titres (placement et investissement)	-	-	-	-	-
Sur participations et TAP	- 531 550 287,00	110 551 496,00	79 045 020,00	1 517 000,00	564 573 763,00
Autres	- 2 658 591,22	1 632 473,82	303 889,94	1 517 000,00	2 470 175,10
Total des dépréciations d'actif	- 990 901 741,54	568 704 315,22	550 613 012,88	26 914 628,71	1 103 845 672,59

C.A. CONSUMER FINANCE

II - NOTES sur le BILAN PASSIF
(notes 10 et 21 en euros)

NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Comptes et emprunts :								
- à vue	540 386 696,63				540 386 696,63	-	540 386 696,63	622 282 547,10
- à terme	5 506 092 851,30	4 310 000 000,00	10 294 159 567,30	-	20 110 252 418,60	8 956 571,29	20 119 208 989,89	13 420 623 163,35
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	20 000 001,00	-	-	-	20 000 001,00	25 077,78	20 025 078,78	125 033 779,00
Valeurs au bilan							20 679 620 765,31	14 167 939 489,45

NOTE 11 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Comptes ordinaires créditeurs	251 580 762,38				251 580 762,38	-	251 580 762,38	224 921 757,83
Comptes d'épargne à régime spécial :								
- à vue	-				-	-	-	-
- à terme								
Autres dettes envers la clientèle :								
- à vue	35 090 533,63				35 090 533,63	-	35 090 533,63	39 959 074,41
- à terme	9 549 766,05	410 265 761,96	1 768 303 904,29	186 351 174,12	2 374 470 606,42	12 433 277,41	2 386 903 883,83	4 274 250 437,61
Titres donnés en pension livrée								
Valeurs au bilan							2 673 575 179,84	4 539 131 269,85

NOTE 11.1 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE - ANALYSE PAR AGENTS ECONOMIQUE

(en euros)	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
Particuliers	2 412 345 795,03	4 311 729 802,03
Entreprises	97 790 919,87	79 048 648,75
Autres agents économiques	151 005 187,53	125 000 001,22
Intérêts et divers	12 433 277,41	23 352 817,85
Valeurs au bilan	2 673 575 179,84	4 539 131 269,85

NOTE 12 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Titres de créances négociables :								
- émis en France	1 476 500 000,00	1 165 000 000,00	835 000 000,00	-	3 476 500 000,00	1 380 834,09	3 477 880 834,09	2 641 473 584,80
- émis à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires (Note 12.1)	-	-	789 000 000,00	125 000 000,00	914 000 000,00	22 214,75	914 022 214,75	664 030 036,03
Autres dettes représentées par un titre								
Valeurs au bilan							4 391 903 048,84	3 305 503 620,83

NOTE 12.1 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

(en euros)	Echéancier de l'encours au 31/12/2020			Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
	< à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans		
Euro					
- Taux fixe	-	789 000 000,00	125 000 000,00	914 000 000,00	664 000 000,00
- Taux variable	-	-	-	-	-
Dettes rattachées				22 214,75	30 036,03
Valeurs au bilan				914 022 214,75	664 030 036,03

NOTE 13 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en euros)	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
Autres passifs	341 754 717,47	321 249 505,72
Crediteurs divers	341 754 717,47	321 249 505,72
Comptes de régularisation	78 607 323,49	152 519 062,66
Comptes d'encaissement et de transfert	33 227 237,07	106 964 125,00
Produits constatés d'avance	34 789 220,21	32 837 942,11
Charges à payer	10 329 810,57	12 495 372,15
Autres comptes de régularisation	261 055,64	221 623,40
Valeurs au bilan	420 362 040,96	473 768 568,38

NOTE 14 - PROVISIONS

(en euros)	Total 31/12/2019	Dotations	Reprises et Utilisations	Autres mouvements	Total 31/12/2020
Litiges Personnel	516 280,13	667 500,00	- 240 780,13	-	943 000,00
Charges bancaires	1 672 837,23	767 410,30	- 993 211,79	-	1 447 035,74
Réserve latente négative	-	-	-	-	-
Charges non bancaires	2 932 400,06	1 994 139,90	- 1 717 069,04	-	3 209 470,92
Charges non bancaires : engagements sociaux	65 213 431,00	9 631 620,00	- 2 493 090,00	-	72 351 961,00
Provision pour comblement passif	804 000,00	259 000,00	-	-	1 063 000,00
Risques fiscaux	31 606 495,00	9 670 632,00	- 17 682 521,00	-	23 594 606,00
Couverture du risque de crédit	130 051 128,68	84 107 490,88	- 86 639 910,50	8 617 425,59	136 136 134,06
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-
Valeurs au bilan	232 796 572,10	107 097 793,08	- 109 766 582,46	8 617 425,59	238 745 208,31

NOTE 14.1 - PROVISIONS NON BANCAIRES, ENGAGEMENTS SOCIAUX

Taux actualisation retenus	0,98 % retraite, 0,56 % médaille	
Dettes actuarielles au 31/12/2019	65 313 430	
Coût des services rendus sur la période	4 272 418	
Coût financier	593 149	
Cotisations employé		
Modification/Réduction/Liquidation de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	3 669 861	
(Gains) / pertes actuarielles	1 099 065	
Dettes actuarielles au 31/12/2020	67 509 001	

Detail de la charge comptabilisée en compte de résultat		
Coté des services rendus	4 272 418	Charge/Produit comptabilisée
Coté financier	593 149	
Rendement attendu des actifs	38 490	
Amortissement du coté des services passés		
Gains / (pertes) actuariels nets		
Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et legs	813 168	
Gains/Pertes (dotés) au changement de limitation d'actif		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	5 640 245,00	

En cas de fonds externalisés : valorisation des actifs

Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/2019		4 490 159	Juste valeur des actifs du régime
Rendement attendu des actifs		38 490	
Gains/Pertes actuariels		285 897	
Cotisations payées par l'employeur		2 493 090	
Cotisations payées par l'employé			
Modification/Réduction/Liquidation de régime			
Variation de périmètre			
Indemnités de cessation d'activité		1 317 119	
Prestations payées par le fond			
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/2020		3 628 575,00	

(Provisions) / actifs au 31/12/2019		65 213 430	Provision / Actifs
Cotisation payées par l'employeur		2 493 090	
Variation de périmètre			
Palements directs de l'employeur			
Charge nette comptabilisée au compte de résultat		5 640 245	
(Provisions) / actifs au 31/12/2020		68 369 585,00	

NOTE 15 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en euros)	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
Epargne logement	-	-
Livret développement durable	-	-
Autres	49 033 574,00	49 033 574,00
Valeurs au bilan	49 033 574,00	49 033 574,00

NOTE 16 - DETTES SUBORDONNEES - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans		
Dettes subordonnées à terme :						
- Euro	-	-	-	830 000 000,00	830 000 000,00	830 000 000,00
Dettes subordonnées à durée indéterminée :						
- Euro	-	-	-	1 847 800 000,00	1 847 800 000,00	1 847 800 000,00
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
Total en principal	-	-	-	2 677 800 000,00	2 677 800 000,00	2 677 800 000,00
Dettes rattachées					3 155 111,34	3 308 527,41
Valeurs au bilan					2 680 955 111,34	2 681 108 527,41

NOTE 17 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAL SOCIAL :

Catégories d'actions	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE (en euros)	CAPITAL SOCIAL (en euros)
	Début d'exercice	Créés pendant l'exercice	Clôture exercice		
Ordinaires	14 217 498		14 217 498	39,00	554 482 422,00

(en euros)	Capitaux propres							Dividende Versé	Résultat	Total des K propres
	Capital	Réserve Légale	Primes et réserves	Report à Nouveau	Prov. Règlement, subv. d'inv.					
Salde au 31 Décembre 2018	554 482 422,00	67 120 552,79	3 376 278 285,75	134 859 122,44	69 409,46			32 223 790,15	4 100 586 002,29	
Affectation du résultat social 2018				32 223 790,15				-	-	
Variation de capital								-	-	
Report à nouveau débiteur								-	-	
Résultat de l'exercice 2019								376 226 798,46	376 226 798,46	
Autres variations					776 498,63				776 498,63	
Salde au 31 Décembre 2019	554 482 422,00	67 120 552,79	3 376 278 285,75	167 082 912,59	845 908,09			376 226 798,46	4 477 589 299,38	
Affectation du résultat social 2019				376 226 798,46				-	-	
Variation de capital								-	-	
Report à nouveau débiteur								-	-	
Résultat de l'exercice 2020								58 329 569,21	58 329 569,21	
Autres variations									538 521,44	
Salde au 31 Décembre 2020	554 482 422,00	67 120 552,79	3 376 278 285,75	478 862 130,75	1 384 429,53			58 329 569,21	4 536 457 390,03	

NOTE 18 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en euros)	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
Capitaux propres	4 536 457 390,03	4 477 589 299,38
Fonds pour risques bancaires généraux	49 033 574,00	49 033 574,00
Dettes subordonnées	2 680 955 111,34	2 681 108 527,41
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Total des fonds propres	7 266 446 075,37	7 207 731 400,79

NOTE 19 – OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en euros)	31/12/20		31/12/19	
	Sur les entreprises liées et les participations	Autres	Sur les entreprises liées et les participations	Autres
CREANCES	-	32 192 240 377,09	-	26 642 882 760,91
Sur les établissements de crédit et institutions financières	-	20 067 798 957,66	-	14 523 486 645,60
Sur la clientèle	-	9 512 534 031,18	-	9 895 628 890,82
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	2 611 907 388,25	-	2 223 767 224,49
DETTES	-	30 426 054 105,33	-	24 693 682 907,54
Sur les établissements de crédit et institutions financières	-	20 679 620 765,31	-	14 167 939 489,45
Sur la clientèle	-	2 673 575 179,84	-	4 539 131 269,85
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	7 072 858 160,18	-	5 986 612 148,24
ENGAGEMENTS DONNES	-	8 692 048 597,08	-	7 889 825 606,31
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	-	305 086 423,73	-	364 345 180,65
Engagements de financement en faveur de la clientèle	-	3 665 992 173,24	-	2 739 424 888,41
Garantie données à des établissements de crédit	-	4 720 610 000,01	-	4 785 825 537,25
Garantie données à la clientèle	-	460 000,00	-	230 000,00
Autres engagements donnés	-	-	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	-	2 916 611 481,78	-	1 051 819 896,83
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	-	-	-	-
Engagements de financement reçus de la clientèle	-	-	-	-
Garantie reçus d'établissements de crédit	-	2 400 978 708,30	-	651 978 708,30
Garantie reçus de la clientèle	-	515 632 773,48	-	399 841 188,53
Autres engagements reçus	-	-	-	-

Une entreprise est considérée comme liée si elle est contrôlée de manière exclusive, et est incluse ou susceptible d'être incluse par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

NOTE 20 – OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

(en euros)	31/12/20		31/12/19	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	35 353 578 608,01	34 500 260 667,83	29 997 464 799,54	29 452 593 492,28
Autres devises de l'Union Européenne	563 114 132,26	563 114 132,27	411 184 465,94	508 760,74
Franc Suisse	9 148,69	9 148,69	451,34	-
Dollar	7 696,09	7 696,09	1 040,37	-
Yen	-	-	-	-
Autres devises	186 898 632,79	186 898 632,79	221,33	-
Valeur brute	36 103 608 217,84	35 250 290 277,67	30 408 650 978,52	29 453 102 353,02
Comptes de régularisation	670 889 773,37	420 362 040,96	495 371 778,61	473 768 568,38
Dépréciations	-1 103 845 672,59	-	977 151 835,73	-
Total	35 670 652 318,62	35 670 652 318,63	29 926 870 921,40	29 926 870 921,40

NOTE 21 – OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

Garantie données à la clientèle	31/12/20		31/12/19	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	-	-	-	-
Devises	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-
Opérations de change à terme	572 761 971,49	564 280 600,11	400 465 736,54	410 586 351,71
Devises	-	-	-	-
Euro	572 761 971,49	564 280 600,11	400 465 736,54	410 586 351,71
Prêts et emprunts en devises	557 834 578,45	-	410 150 314,73	-
Total	1 130 596 549,94	564 280 600,11	810 616 051,27	410 586 351,71

C.A. CONSUMER FINANCE

III - NOTES SUR LE HORS BILAN

(notes 22 et 24 en euros)

NOTE 22 - HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES

	31/12/2020	31/12/2019
Ouvertures de crédits confirmés en faveur d'étab de crédit	305 086 423,73	364 345 180,65
Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle	3 650 866 037,34	2 739 424 888,41
Autres engagements en faveur de la clientèle	15 026 136,00	
Cautions, avals et oblig. en faveur de la clientèle	460 000,00	230 000,00
Cautions, avals et oblig. en faveur d'établissements de crédit (1)	4 720 610 000,01	4 785 825 537,25
Engagements sur titres	-	-
	8 692 048 597,08	7 889 825 606,31

(1) La majeure partie de ces engagements vient en garantie d'emprunts de filiales étrangères.

NOTE 23 - HORS BILAN - ENGAGEMENTS RECUS

	31/12/2020	31/12/2019
Accord de refinancement	-	-
Engagement des établissements de crédit	2 400 978 708,30	651 978 708,30
Engagement de la clientèle	515 632 773,48	399 841 188,53
	2 916 611 481,78	1 051 819 896,83

NOTE 24 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en euros)	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	
			31/12/2020	31/12/2019
Opérations fermes				
Opérations de gré à gré				
-Swaps de taux d'intérêt	6 251 268 823,78	0,00	6 251 268 823,78	1 832 108 954,29
-FRA	-		-	-
-Swaps de devises	372 846 745,07		372 846 745,07	310 938 851,88
-Opérations de change à terme	211 877 371,06		211 877 371,06	99 647 499,83
Opérations conditionnelles				
Opérations de gré à gré				
-Instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels:				
*Caps, Floors, Collars	-		-	-
Total	6 835 992 939,91	0,00	6 835 992 939,91	2 242 695 306,00

C.A. CONSUMER FINANCE

NOTE 24.1 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	REPARTITION PAR DUREE RESTANT A COURIR AU 31 DECEMBRE 2020									
	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés			

NOTE 24.1 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	REPARTITION PAR DUREE RESTANT A COURIR AU 31 DECEMBRE 2019								
	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
- FRA	-	-	-	-	-	-			
- Swaps de taux d'intérêt	942 997 213,89	200 000 000,00	689 111 740,40	942 997 213,89	200 000 000,00	689 111 740,40			
- Caps, Floors, Collars	-	-	-	-	-	-			
Sous total	942 997 213,89	200 000 000,00	689 111 740,40	942 997 213,89	200 000 000,00	689 111 740,40			
- Swaps de devises	28 187 210,05	282 751 723,48	-	28 187 210,05	282 751 723,48	-			
- Opérations de change à terme	99 647 499,83	-	-	99 647 499,83	-	-			
Total général	1 070 831 923,77	482 751 723,48	689 111 740,40	1 070 831 923,77	482 751 723,48	689 111 740,40			

C.A. CONSUMER FINANCE

IV - NOTES sur le COMPTE de RESULTAT

(notes 25 à 39 en euros)

NOTE 25 - PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Sur opérations avec les établissements de crédit	174 649 371,85	136 537 832,28
Sur opérations avec la clientèle :	490 454 413,98	486 910 995,79
Dont produits	453 386 011,67	448 828 128,33
Dont amortissement de la décote	13 882 010,83	14 518 380,32
Dont reprise de la dépréciation liée au passage du temps	23 186 391,48	23 564 487,14
Produit net sur opérations de macro-couverture	1 324 051,60	44 300,00
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 24)	39 758 429,21	43 341 765,45
Autres intérêts et produits assimilés	7 307 756,44	5 620 000,74
Intérêts et produits assimilés	713 494 023,08	672 454 894,26
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 182 906 252,74	- 174 630 557,82
Sur opérations avec la clientèle	- 143 043 477,54	- 133 195 442,18
Charge nette sur opérations de macro-couverture	- 25 375 664,97	- 29 927 348,54
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 3 900 107,00	- 3 418 140,34
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Intérêts et charges assimilés	- 355 225 502,25	- 341 171 488,88
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	460 766 813,91	440 920 408,60
Dont reprise de la dépréciation liée au passage du temps	1 533 396,90	1 003 619,58
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	- 427 402 884,76	- 410 024 410,55
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	391 632 449,98	362 179 403,43

NOTE 26 - REVENUS DES TITRES

(en euros)	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme			186 409 823,57	336 745 517,79
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	39 758 429,21	43 341 765,45	118 551 526,98	123 664 359,36
Codevi	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-	-	-
Revenus des titres	39 758 429,21	43 341 765,45	304 961 350,55	460 409 877,15

NOTE 27 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(en euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	7 549 460,91	- 7 549 460,91	-	551 518,65	- 551 518,65
Sur opérations avec la clientèle	641 275,03	809 472,92	- 168 197,89	17 227,75	868 356,19	- 851 128,44
Sur opérations sur titres	-	1 482 302,83	- 1 482 302,83	-	1 802 964,09	- 1 802 964,09
Sur opérations de change	-	-	-	-	-	-
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
Sur prestations de services financiers (note 28)	29 446 881,22	13 039 697,96	16 407 183,26	24 481 177,18	12 891 427,14	11 589 750,04
Total	30 088 156,25	- 22 880 934,62	7 207 221,63	24 498 404,93	- 16 114 266,07	8 384 138,86

NOTE 28 - PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	15 048 993,02	17 480 512,90
Produits (Charges) nets sur moyens de paiement	4 462 653,45	3 280 020,95
Commissions d'assurance-vie	-	-
Autres produits (charges) nets de services financiers	- 3 104 463,21	- 2 610 741,91
Total des prestations de services financiers	16 407 183,26	11 589 750,04

NOTE 29 - SOLDE DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	1 862 918,46	7 032,55
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	- 4 586 318,01	- 3 876 932,37
Produits nets sur portefeuille de négociation	- 2 723 399,55	- 3 869 899,82

NOTE 30 - SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations sur dépréciations	-	-
Reprises sur dépréciations	-	-
Dotation ou reprise nette sur dépréciations	-	-
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des opérations sur titres de placement	-	-

NOTE 31 - AUTRES PRODUITS NETS D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/2020	31/12/2019
Sur opérations avec les établissements de crédit		
Participation résultat assurances	47 745 746,28	49 641 804,82
Quote part de résultat en commun	134 569 049,72	142 332 062,54
Autres produits	59 876 160,88	61 856 353,81
Total des produits	242 190 956,88	253 830 221,17
Quote part de résultat en commun	- 19 126 619,48	- 53 474,34
Autres Charges	- 2 825 472,44	- 4 228 164,97
Total des charges	- 21 952 091,92	- 4 281 639,31

NOTE 32 - FRAIS DE PERSONNEL

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et traitements	- 158 396 438,19	- 152 268 487,06
Reddition charges de personnel	- 439 019,39	-
Charges sociales	- 64 616 302,59	- 64 331 592,43
Intéressement	- 18 743 274,62	- 22 076 111,90
Participation	-	-
Impôts et taxes sur rémunérations	- 29 656 916,02	- 26 260 446,15
Total des frais de personnel	- 271 851 950,81	- 264 936 637,54

NOTE 33 - EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	1 808	1 777
Agents de maîtrise		
Employés	1 075	1 139
Total	2 883	2 916

NOTE 33.1 - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

	31/12/2019	Droits acquis	Consommation	31/12/2020
Nombre d'heures acquises par les collaborateurs				-

NOTE 34 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Impôts et taxes	- 5 124 538,88	- 7 496 779,68
Services extérieurs	- 269 955 857,72	- 268 920 847,02
Autres frais administratifs	- 23 846 871,64	- 18 792 204,32
Total des frais administratifs	- 251 233 524,96	- 257 625 422,38

NOTE 35 - COUT DU RISQUE

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations sur dépréciations et provisions	- 596 856 024,87	- 529 509 729,15
Dépréciations sur créances douteuses	- 586 441 786,93	- 520 290 658,09
Autres provisions	- 10 414 237,94	- 9 219 071,06
Reprises sur dépréciations et provisions	518 386 703,75	532 691 579,65
Reprises sur dépréciations sur créances douteuses	509 194 668,10	521 494 439,24
Autres reprises de provisions	9 192 035,65	11 197 140,41
Variation des dépréciations et provisions	- 78 469 321,12	3 181 850,50
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	- 26 425 003,39	- 15 368 936,42
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	- 171 383 118,81	- 195 996 807,43
Décote	- 945 940,96	- 9 343 195,24
Récupérations sur créances amorties	15 507 630,23	31 007 507,29
Coût du risque	- 259 823 872,13	- 186 519 581,30

NOTE 36 - RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations financières		
Dotations pour dépréciations	- 110 551 496,00	- 12 852 000,00
Reprises sur dépréciations	79 045 020,00	32 857 000,00
Dotation ou reprise nette pour dépréciations	- 31 506 476,00	20 005 000,00
Plus-values de cession réalisées	-	995 498,53
Moins-values de cession réalisées	- 7 781 152,27	-
Solde des plus et moins-values de cession	- 7 781 152,27	995 498,53
Solde (en perte) ou en bénéfice	- 39 287 628,27	21 000 498,53
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Dotation ou reprise nette pour dépréciations		
Plus-values de cession	0,01	982 391,63
Moins-values de cession	- 11 895 540,68	- 214 531,80
Solde (en perte) ou en bénéfice	- 11 895 540,67	767 859,83
Résultat net sur immobilisations	- 51 183 168,94	21 768 358,36

NOTE 37 - COUTS LIES AU RAPPROCHEMENT

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges de personnel	-	-
Charges sur immobilisations	-	-
Charges informatiques	-	-
Mali de fusion	- 2 164 313,03	0,00
Autres charges	-	-
Total	- 2 164 313,03	-

NOTE 38 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Euro	-	-
Divers	-	-
Total	-	-

NOTE 39 - IMPOT SUR LES BENEFICES

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants	1 512 413,04	575 275,00
Crédit d'impôt recherche	10 220 185,00	5 745 586,00
Provision pour risque Impôt sur les sociétés	9 670 632,00	12 501 371,00
Impôts sur GIE et SNC	-	-
Total	2 061 966,04	17 671 681,98

V - AUTRES INFORMATIONS

(notes 40 à 42)

NOTE 40 - SOCIETE CONSOLIDANTE

Groupe Crédit Agricole 100% intégration globale
Immatriculée au RCS sous le numéro 784608416
Siège social : 12 Pl des Etats-Unis - 92120 Montrouge

NOTE 41 - EVENEMENTS SUR L'ANNEE EN COURS**NOTE 42 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Au 31 décembre 2020, la société CA Consumer Finance détient des parts de la SNC Argence Développement et est par conséquent indéfiniment responsable, Le montant des dettes envers les tiers non associés de cette SNC s'élève à la clôture à un montant de 6,6 M€

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 31 MAI
2021

- PROCES VERBAL -

L'an deux-mille-vingt-et-un et le trente-et-un mai à 9 heures, les actionnaires de la société CA CONSUMER FINANCE, société anonyme au capital 554 482 422 euros, inscrite au registre du commerce d'Evry sous le numéro 542.097.522, dont le siège social est 1, rue Victor Basch – CS 70001 à MASSY Cedex (91068), se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, tenue à distance, sans participation physique des actionnaires, sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 3 mai 2021, a pris la décision de réunir l'assemblée à distance comme le permet l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19.

Les actionnaires avaient été invités à participer à cette réunion par visioconférence Webex selon les modalités suivantes :

- *Participation en Webex (code d'accès : 174 439 5087) ou par téléphone (Composer le n° : +33 1 85 14 88 35, 1744395087#)*

Un contact préalable avec l'ensemble des actionnaires avait permis de s'assurer de l'identité des actionnaires présents à l'assemblée.

Il a été établi une feuille de présence, faisant apparaître le nombre d'actionnaires participant à l'assemblée par téléconférence et réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

L'Assemblée générale procède à la constitution de son bureau.

Monsieur Xavier MUSCA, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Monsieur François MORARD, représentant Crédit Agricole S.A., et Monsieur Olivier ROCARD, représentant DELFINANCES, deux actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Patrick MERLO est désigné comme secrétaire du bureau.

Sont également présents Monsieur Stéphane PRIAMI, Directeur Général, David DRAPEAU, Directeur Financier groupe, les Commissaires aux Comptes, régulièrement convoqués, PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Monsieur Pierre CLAVIE et Ernst & Young et Autres par Madame Claire ROCHAS, et Madame Annette PERTHUIS, représentante du Comité Social et Economique.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée, outre la feuille de présence et la liste des actionnaires :

- La copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- La copie des lettres adressées aux Commissaires aux Comptes ;
- Un exemplaire des statuts ;
- Les comptes sociaux et les comptes consolidés du groupe CA CONSUMER FINANCE ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- Les rapports du Conseil d'Administration ;
- Les rapports des Commissaires aux Comptes ;
- La liste des conventions réglementées.

Le Président déclare que les documents ci-dessus ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais et conditions requis. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis le Président déclare que les documents ci-dessus ont été adressés aux actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée véritable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 14 217 497 actions et 14 217 497 voix, sur un total de 14 217 498 actions et 14 217 498 voix ; ainsi l'Assemblée peut valablement délibérer tant pour les décisions à caractère ordinaire que pour celles à caractère extraordinaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée générale mixte est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020;
- Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2020 ;
- Dépenses non déductibles ;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce ;
- Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations sur la population régulée sur l'exercice 2020 ;
- Affectation du résultat au titre de l'exercice 2020 ;
- Renouvellement de mandat d'administrateurs.

II – Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Autorisation à donner au conseil d'administration dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à l'effet de procéder à des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Détermination de l'étendue et des conditions d'exercice de cette autorisation ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail en application de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce. Détermination de l'étendue et des conditions d'exercice de cette autorisation ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription pour l'augmentation de capital réservée aux salariés ;

III – Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président informe l'Assemblée qu'aucune demande d'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions additionnelles n'a été requise par les actionnaires.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

I – RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

[...]

SEPTIEME RESOLUTION (Affectation du résultat)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à la somme de 58 329 569,21 euros.

Constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, et compte tenu du Report à Nouveau antérieur créditeur de 478 862 130,75 euros, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 537 191 699,96 euros.

L'assemblée générale, constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

1/ A titre de dividende aux actionnaires : 373 778 022,42 €

(correspondant à un dividende de 26,29 euros par action)

2/ Au Report à nouveau : 163 413 677,54 €

Le dividende est ainsi fixé à 26,29 euros par action pour chacune des 14 217 498 actions ouvrant droit au dividende et sera mis en paiement à compter du 8 juin 2021.

Ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément aux dispositions de l'article 158.3.2° du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

	2019	2018	2017
Dividende unitaire	0 €	0 €	0 €
Nombre d'actions ouvrant droit au dividende	14 217 498	14 217 498	14 217 498
Distribution totale	0 €	0 €	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

TREIZIEME RESOLUTION
(Pouvoirs)

L'assemblée générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures 45 minutes.

Certifié conforme par Patrick Merlo, Secrétaire de l'Assemblée Générale



CA Consumer Finance

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

—

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

CA Consumer Finance

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société CA Consumer Finance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CA Consumer Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du

1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Dépréciations au titre du risque de crédit des créances douteuses sur la clientèle de détail dans un contexte de crise lié à la Covid-19

Risque identifié	Notre réponse
<p>Du fait de son activité, votre société est exposée à un risque significatif de crédit sur la clientèle de détail.</p> <p>Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation dont le montant est établi à partir d'une estimation statistique qui, fondée sur les données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes, détermine les flux futurs attendus de ces créances tel qu'indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations présentées en notes 3, 3.1 et 9 de l'annexe aux comptes annuels qui s'élèvent à M€ 507 au 31 décembre 2020.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations sur créances douteuses sur la clientèle de détail, en particulier dans le contexte de crise lié à la Covid-19 en vigueur sur l'exercice et au 31 décembre 2020, constituait un point clé de l'audit en raison du recours à l'estimation statistique précitée. En effet, la pertinence de l'évaluation des dépréciations dépend de la méthodologie appliquée, de son adéquation avec les normes comptables applicables en France et de la qualité des données historiques utilisées.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à apprécier l'adéquation des estimations statistiques mises en œuvre avec les normes comptables applicables en France et à apprécier la qualité des données utilisées pour déterminer les dépréciations des créances douteuses sur la clientèle de détail.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ pris connaissance des procédures de contrôle interne afférent au processus de calcul des dépréciations de ces créances ;▶ testé l'efficacité des contrôles relatifs à ces processus ;▶ évalué l'adéquation de ces estimations statistiques avec les normes comptables applicables en France ;▶ testé par sondages la qualité des données historiques utilisées dans les estimations statistiques.

■ Evaluation des provisions sur les encours sains et dégradés dans un contexte de crise lié à la Covid-19

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue, au titre des pertes de crédit attendues, des provisions sur les encours sains et dégradés. Ces provisions sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives appréciées au niveau du groupe CA Consumer Finance et au regard de paramètres propres au portefeuille de crédit de la société sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des provisions sur encours sains et dégradés, en particulier dans le contexte de crise lié à la Covid-19 en vigueur sur l'exercice et au 31 décembre 2020, constituait un point clé de l'audit, en raison de l'environnement économique incertain, du degré de jugement nécessaire à l'estimation des flux de recouvrement et des évolutions induites par la mise en œuvre du changement de méthode.</p> <p>Le cumul de ces provisions sur les encours sains et dégradés représente M€ 136 au 31 décembre 2020 comme détaillé dans la note 14 de l'annexe aux comptes annuels.</p>	<p>Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour catégoriser les encours par classe de risque et évaluer le montant des provisions enregistrées, afin d'apprécier si les estimations retenues s'appuyaient sur des méthodes correctement documentées et décrites dans l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Nous avons testé les contrôles clés mis en œuvre pour la mise à jour des notations de crédit, l'identification des encours dégradés et l'évaluation des provisions. Nous avons pris connaissance également des principales conclusions des comités spécialisés en charge du suivi des encours dégradés.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ eu recours à des spécialistes pour l'appréciation des méthodes et les mesures pour les différents paramètres et modèles de calcul d'ECL ;▶ examiné les modalités d'identification d'une dégradation significative du risque de crédit ;▶ effectué des tests sur les contrôles de déversement des données servant au calcul des provisions ou sur les rapprochements entre les bases servant au calcul des provisions et de la comptabilité. <p>Nous avons enfin examiné les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes annuels.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CA Consumer Finance par votre assemblée générale du 28 avril 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 16 décembre 1999 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la vingt-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 mai 2021

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Anik Chaumartin

Pierre Clavié

Claire Rochas

C.A. CONSUMER FINANCE

BILAN au 31 décembre 2020

(Comptes Individuels en euros)

ACTIF	Notes	2020	2019
<u>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</u>		20 067 798 957,66	14 523 486 645,60
Caisse, banque centrale		7 343 236 480,51	880 666 975,52
Effets publics et valeurs assimilées	4, 4.1 et 4.2	-	-
Créances sur les établissements de crédit	2	12 724 562 477,15	13 642 819 670,08
<u>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</u>	3 et 3.1	8 695 811 057,19	9 172 025 398,87
<u>OPERATIONS SUR TITRES</u>		2 611 908 588,25	2 223 768 724,49
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 et 4.1	2 611 907 388,25	2 223 767 224,49
Actions et autres titres à revenu variable	4, 4.1 et 4.2	1 200,00	1 500,00
<u>VALEURS IMMOBILISEES</u>		3 624 243 942,15	3 512 218 373,83
Participations et autres titres détenus à long terme	7	1 314 338 079,59	1 320 081 184,23
Parts dans les entreprises liées	5 et 7	1 282 136 776,55	1 257 577 086,03
Opérations de crédit-bail & assimilés	3, 3.1, 3.2 et 3.3	816 722 973,99	723 603 491,95
Immobilisations corporelles	6 et 7	31 146 483,56	35 707 889,21
Immobilisations incorporelles	6 et 7	179 899 628,46	175 248 722,41
<u>COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</u>	8	670 889 773,37	495 371 778,61
Autres actifs		601 777 114,93	402 255 693,57
Comptes de régularisation		69 112 658,44	93 116 085,04
TOTAL		35 670 652 318,62	29 926 870 921,40

C.A. CONSUMER FINANCE

BILAN au 31 décembre 2020

(Comptes Individuels en euros)

PASSIF	Notes	2020	2019
<u>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</u>		20 679 620 765,31	14 167 939 489,45
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	20 679 620 765,31	14 167 939 489,45
<u>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</u>	11 et 11.1	2 673 575 179,84	4 539 131 269,85
<u>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</u>	12 et 12.1	4 391 903 048,84	3 305 503 620,83
<u>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</u>	13	420 362 040,96	473 768 568,38
Autres passifs		341 754 717,47	321 249 505,72
Comptes de régularisation		78 607 323,49	152 519 062,66
<u>PROVISIONS & DETTES SUBORDONNEES</u>		2 919 700 319,65	2 913 905 099,51
Provisions	14	238 745 208,31	232 796 572,10
Dettes subordonnées	16 et 18	2 680 955 111,34	2 681 108 527,41
<u>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</u>	15	49 033 574,00	49 033 574,00
<u>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</u>	17	4 536 457 390,03	4 477 589 299,38
Capital souscrit		554 482 422,00	554 482 422,00
Prime d'émission		3 376 278 285,75	3 376 278 285,75
Réserves		67 120 552,79	67 120 552,79
Provisions réglementées		1 384 429,53	845 908,09
Report à nouveau		478 862 130,75	102 635 332,29
Résultat de l'exercice		58 329 569,21	376 226 798,46
TOTAL		35 670 652 318,63	29 926 870 921,40

C.A. CONSUMER FINANCE

HORS BILAN au 31 décembre 2020

(Comptes Individuels en euros)

	Notes	2020	2019
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	22	8 692 048 597,08	7 889 825 606,31
Engagements de financement		3 970 978 597,07	3 103 770 069,06
. En faveur d'établissements de crédit		305 086 423,73	364 345 180,65
. En faveur de la clientèle		3 665 892 173,34	2 739 424 888,41
Engagements de garantie		4 721 070 000,01	4 786 055 537,25
. D'ordre d'établissement de crédit		4 720 610 000,01	4 785 825 537,25
. D'ordre de la clientèle		460 000,00	230 000,00
Engagements sur titres		-	-
. Autres engagements donnés		-	-
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	23	2 916 611 481,78	1 051 819 896,83
Engagements de financement		-	-
. Reçus d'établissements de crédit		-	-
. Reçus de la clientèle		-	-
Engagements de garantie		2 916 611 481,78	1 051 819 896,83
. Reçus d'établissement de crédit		2 400 978 708,30	651 978 708,30
. Reçus de la clientèle		515 632 773,48	399 841 188,53
Engagements sur titres		-	-
. Autres engagements reçus		-	-

Hors bilan : autres informations

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 22 et 22.1

C.A. CONSUMER FINANCE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2020

(Comptes Individuels en euros)

	Notes	2 020	2 019
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	25	391 632 449,98	362 179 403,43
Intérêts et produits assimilés		713 494 023,08	672 454 894,26
Intérêts et charges assimilés	-	355 225 502,25	341 171 488,88
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées		460 766 813,91	440 920 408,60
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	-	427 402 884,76	410 024 410,55
Revenus des titres à revenu variable	26	304 961 350,55	460 409 877,15
Produits nets des commissions	27 et 28	7 207 221,63	8 384 138,86
Commissions (Produits)		30 088 156,25	24 498 404,93
Commissions (Charges)	-	22 880 934,62	16 114 266,07
Produits nets sur opérations financières	-	2 723 399,55	3 869 899,82
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	2 723 399,55	3 869 899,82
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	-	-
Autres produits nets d'exploitation bancaire	31	220 238 864,96	249 548 581,86
Autres produits d'exploitation bancaire		242 190 956,88	253 830 221,17
Autres charges d'exploitation bancaire	-	21 952 091,92	4 281 639,31
PRODUIT NET BANCAIRE		921 316 487,57	1 076 652 101,48
Charges générales d'exploitation	-	523 085 475,77	522 562 059,92
Frais de personnel	32	271 851 950,81	264 936 637,54
Autres frais administratifs	34	251 233 524,96	257 625 422,38
Dot. aux amort. & dep. / immobilisations corporelles et incorporelles	-	28 253 533,09	30 007 203,51
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		369 977 478,71	524 082 838,05
Coût du risque	35	259 823 872,13	186 519 581,30
RESULTAT D'EXPLOITATION		110 153 606,58	337 563 256,75
Résultat net sur actifs immobilisés	36	51 183 168,94	21 768 358,36
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		58 970 437,64	359 331 615,11
Coûts liés au rapprochement	37	2 164 313,03	-
Résultat exceptionnel	38	-	-
Impôt sur les bénéfices	39	2 061 966,04	17 671 681,98
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	-	538 521,44	776 498,63
RESULTAT NET		58 329 569,21	376 226 798,46

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

En euros

Présentation juridique :

CA CONSUMER FINANCE est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de Commerce.

CA CONSUMER FINANCE est un établissement de crédit, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour les opérations de banque, soumis aux dispositions du Code Monétaire et Financier.

Elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

L'adresse du siège social est : Rue Victor Basch 91068 MASSY – France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro : 542 097 522 Société Anonyme au capital de 554 482 422 euros.

Faits marquants de l'exercice :

Au cours de l'exercice 2020, CA CONSUMER FINANCE a réalisé les principales opérations suivantes :

- Renouvellement du contrat commercial avec Fnac Darty et Fusion absorption de Ménafinance

Suite au renouvellement pour 10 ans de son partenariat avec le groupe FNAC DARTY intervenu en février 2020, Crédit Agricole Consumer Finance a acquis les 50% du capital de Ménafinance détenu par le groupe FNAC DARTY, fin juin 2020.

Au 1er octobre 2020, Ménafinance a été absorbée par CA CONSUMER FINANCE, avec effet rétroactif au 1er janvier 2020.

La valeur totale des actifs apportés par MENAFINANCE à CA CONSUMER FINANCE s'élève à 323 277 milliers d'euros et la valeur des passifs de MENAFINANCE supportés par CA CONSUMER FINANCE s'élève à 290 727 milliers d'euros, de sorte que l'actif net apporté s'établit à 32 550 milliers d'euros.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (soit 32 550 K€) et la valeur comptable dans les livres de CA CONSUMER FINANCE des 370 716 actions de MENAFINANCE (soit 34 714 K€) constitue un vrai mali de fusion d'un montant de - 2 164 313, 25 euros, comptabilisé en charges dans le résultat financier.

- Projet de cession de CACF NL

En octobre 2019, les Directions Générales de Crédit Agricole S.A. et de CA CONSUMER FINANCE se sont engagées dans un processus de mise en vente de CACF NL. En 2020, un programme actif de recherche d'un potentiel acquéreur a été lancé et a conduit à la réception de plusieurs offres au cours du 4ème trimestre 2020. Le groupe a décidé d'entrer en négociation exclusive avec l'un d'entre eux.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

Sur base du prix de cession en cours de négociation, il a constaté dans les comptes 2020 une dotation pour dépréciation sur les titres pour un montant de 102 219 K€. La dépréciation des titres CACF NL s'élève donc à 205 100 K€ au 31 décembre 2020.

- Crédit d'Impôt Recherche

CA CONSUMER FINANCE a constitué en 2020 un dossier de demande de Crédit Impôt Recherche (CIR) portant sur les dépenses engagées en 2019. Ce produit d'impôt a fait l'objet d'une créance d'impôt dans les comptes 2020 à hauteur de 6 148 K€ net des honoraires Auditex et net de provision pour risques.

- Liquidation d'UCALEASE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 30 janvier 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société UCALEASE à compter du 30 janvier 2020 et sa mise en liquidation. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020 les associés ont approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 décembre 2020, donné quitus au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 décembre 2020. L'impact de cette liquidation dans les comptes de Crédit Agricole Consumer Finance est un boni de 451 K€.

- Crise sanitaire liée à la Covid-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, CA CONSUMER FINANCE s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par le Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

- Report d'échéance sur concours octroyés aux clients

Le Groupe s'est associé à l'initiative de place des banques françaises, avec la coordination de la Fédération des Banques Françaises (FBF), pour offrir un report des échéances des prêts en cours jusqu'à 6 mois pour la clientèle des Entreprises et des Professionnels, sans coûts additionnels.

La mise en œuvre d'un tel report des échéances sans pénalité ni frais additionnels et avec maintien du taux contractuel sur une durée maximale de 6 mois implique que seuls les intérêts intercalaires sont perçus après le report sur la durée restante du crédit et hors frais de garantie éventuels de la Banque Publique d'Investissement.

Tel que proposé par le Groupe, le report des échéances implique une augmentation des échéances après la pause si le client souhaite garder sa durée initiale.

Au 31 décembre 2020, l'encours de prêts à la clientèle ayant bénéficié de report d'échéance s'élève à 2 256 K€. Cet encours concerne 241 013 dossiers sur le périmètre crédit renouvelable et crédit amortissable.

- Impacts de ces mesures sur le risque de crédit

Le report d'échéance sur concours octroyés aux clients n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients : il n'y a pas automatiquement d'augmentation du risque

de contrepartie. Les modifications du contrat ne peuvent généralement pas être considérées comme des évolutions liées à des cas de restructurations pour difficultés financières.

Ce report n'a donc pour conséquence ni le basculement mécanique de l'encours dont la dépréciation est fondée sur les pertes attendues de crédits sur 12 mois (expositions qualifiées de saines) vers une comptabilisation de la dépréciation des pertes attendues à maturité (expositions qualifiées de dégradées), ni le passage automatique des encours vers la catégorie « douteux ».

De même, le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics et la mise en place de solutions de reports d'échéances pour nos clients ont eu un impact sur notre portefeuille. Entre mai et décembre 2020, une baisse des entrées en recouvrement a été constatée.

Suite à cette baisse constatée sur les 1ers impayés sur la période de mai à juillet 2020, mécaniquement les entrées en douteux ont été impactées sur la période d'août à décembre 2020 qui a généré des reprises de provisions liées à la baisse du stock des encours douteux.

L'effet sur le coût du risque a donc été favorable.

Un modèle de stress sur base des variables macroéconomiques a été mis en place, impactant directement les paramètres servant au calcul des pertes de crédit attendues avec des compléments sur le périmètre du marché des professionnels (plus particulièrement touchés par la crise), ainsi que sur les clients ayant bénéficié d'un report d'échéance.

A fin décembre 2020, la provision « COVID-19 » s'élève à 30,6 millions d'euros intégrant les impacts de modèles de stress tests de scénario macroéconomiques, des provisions complémentaires sur le périmètre du marché des professionnels, ainsi que sur les clients ayant bénéficié de report COVID-19.

Lors du 1er confinement, afin de protéger les clients en difficulté, nous n'avons pas mis en place de déchéance du terme et de transfert de ces dossiers au contentieux.

Suite à des entrées en recevabilité très faibles (Banque de France), une provision complémentaire de 1,7 millions d'euros a été comptabilisée.

- Nouvelle définition du défaut

Au 31 décembre 2020, Crédit Agricole Consumer Finance a mis en application la nouvelle définition du défaut (orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/7) et seuils les définis par l'Union européenne (Article 1 du règlement (UE) 2018/1845 BCE du 21 novembre 2018).

Cette évolution sur le défaut est qualifiée de changement d'estimation comptable.

Son impact est comptabilisé en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

La mise en place de la nouvelle définition du défaut a également été prise en compte dans le provisionnement des encours sains et dégradés.

Événements postérieurs au 31 décembre 2020

Le 03/02/2021, CACF a conclu avec Bankia, un accord de rachat des 49% du capital détenu par celui-ci dans notre Joint Venture CACF-Bankia. Au terme de l'opération, l'entité sera détenue à 100% par CACF et sera consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe CA Consumer Finance. L'opération est suspendue à l'accord de la Banque d'Espagne.

Note 1 : principes et méthodes appliqués

Elaboration des comptes annuels

La présentation des comptes individuels annuels de CA CONSUMER FINANCE sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Changement de méthode comptable

Néant.

Créances sur la clientèle : créances saines et dégradées

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées.

- Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

CA CONSUMER FINANCE constate, au titre des expositions de crédits (bilan et hors-bilan), des provisions au passif de son bilan pour couvrir les pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains sont inscrites en coût du risque. Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- Notion de perte de crédit attendue

La perte de crédit attendue se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'enregistrement de pertes de crédit attendues vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des pertes de crédit attendue
-

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

La direction des risques du Groupe CACF est en charge de définir et maintenir la méthodologie de dépréciation pour se conformer aux normes et à leur évolution, d'approuver les écarts et les modifications des modèles locaux proposés par les entités, de valider les backtestings. Elle pilote la mise en œuvre de la méthodologie de provisionnement et la coordination fonctionnelle entre les entités et le Groupe.

CA CONSUMER FINANCE s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des pertes de crédit attendues. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une perte de crédit attendue.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de perte de crédit attendue sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par CA CONSUMER FINANCE et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

- Au niveau de CA CONSUMER FINANCE dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
 - Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. CA CONSUMER FINANCE applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.
- Dégradation significative du risque de crédit

CA CONSUMER FINANCE doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (basculer de portefeuille ou sous-portfeuille en perte de crédit attendue à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie ;
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances sur la clientèle : principe d'enregistrement des créances douteuses

CA CONSUMER FINANCE applique les dispositions des articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Conformément à la réglementation, les créances sont enregistrées en créances douteuses au-delà de la troisième échéance impayée (retard supérieur à 90 jours).

Avant la déchéance du terme, les créances douteuses figurent en comptabilité pour un montant égal à la somme de l'échu impayé majoré de l'échoir en capital.

Après la déchéance du terme, les créances douteuses sont inscrites en comptabilité pour le montant en principal réclamé aux clients. Les intérêts de retard et indemnités légales ne sont enregistrés que lors de leur encaissement.

Parmi les encours douteux, CA CONSUMER FINANCE distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises : ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Suite à la mise en place de la nouvelle définition du défaut de l'EBA, une période d'observation est désormais appliquée avant le retour en situation saine.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

L'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit à constater la contagion et à traiter distinctement les créances restructurées.

La contagion consiste à étendre à toutes les créances d'un client le statut de douteux dès lors que l'une au moins de ses créances est douteuse.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, CA CONSUMER FINANCE le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt ;
 - Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).
-

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période d'observation a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains évènements (nouveaux incidents par exemple).

Les créances restructurées sont pour l'essentiel des créances issues du surendettement ; elles sont réparties en restructurations ordinaires (restructurations à échéancier immédiat) et en moratoires (restructurations commençant par un délai sans paiement) et pour chacune de ces catégories :

➤ Restructurations ordinaires

Qualification en douteux non compromis :

- des créances recevables à une (nouvelle) procédure de surendettement,
- du 1^{er} au 3^{ème} impayé,
- des créances douteuses par contagion

Depuis le passage à la nouvelle définition du défaut de l'EBA, ces créances sont produites en douteux, même sans impayé, sous période de surveillance d'un an.

➤ Moratoires

Qualification en douteux des créances ayant un délai de report supérieur ou égal à 12 mois ou, si le délai est inférieur à 12 mois, en l'absence de plan de remboursement prédéterminé.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 301 990 867 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 242 598 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

Décote

En application de l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, une décote relative aux créances restructurées à des conditions hors marché est constituée. Elle concerne pour l'essentiel des créances issues du surendettement.

La décote représente le manque à gagner actualisé entre le nouveau taux de la créance et le taux initial du contrat.

Au bilan, elle est inscrite en minoration des encours.

Dépréciations sur crédit à la clientèle

Conformément au règlement ANC 2014-07, dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par CA CONSUMER FINANCE par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Le montant est établi à partir d'une estimation statistique qui, fondée sur les données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes, détermine les flux futurs attendus de ces créances. La provision est calculée en valeur actualisée au taux d'origine du contrat ou au dernier taux en vigueur en cas de taux révisable, conformément à l'article 2231-2 dudit règlement.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation pour risque avéré :

Pour certains crédits, principalement crédits aux contreparties corporate, les dépréciations sont déterminées créance par créance.

L'ensemble des dépréciations vient en déduction des encours douteux non compromis ou douteux compromis inscrits à l'actif. Les intérêts et accessoires échus impayés des encours douteux avant échéance du terme sont dépréciés à 100 %.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt en Produit Net Bancaire.

Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail sont classées en opérations de crédit-bail et assimilées. Les revenus de ces opérations sont inclus dans les produits bancaires sous déduction des amortissements calculés sur une durée de deux à cinq ans.

Le mode de paiement des échéances est à échoir.

➤ Réserve Latente :

La réserve latente est constituée par la différence entre l'encours comptable et l'encours financier des contrats sains.

Elle fait l'objet d'une provision lorsqu'elle est négative.

➤ Immobilisations temporairement non louées (I.T.N.L.)

Les I.T.N.L. sont maintenues dans les immobilisations et continuent d'être amorties comptablement.

➤ Principes d'enregistrement des créances douteuses :

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

Avant la résiliation du contrat, les créances sont classées en encours douteux après 90 jours d'impayé ou en cas de contagion.

Lors de la résiliation du contrat, on constate en comptabilité dès qu'elles sont acquises les indemnités de résiliation qui font l'objet de dépréciations en fonction de la perte estimée probable.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations contentieuses sont intégralement dépréciées.

Portefeuilles Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Le portefeuille de CA CONSUMER FINANCE est composé essentiellement de titres de placement. Ces titres de placement se composent de titres à revenu fixe et de titres à revenu variable.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Cette rubrique contient les titres des tranches de notation A, B, C et D des fonds communs de créances.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenus variables ».

Les revenus des organismes de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

Cette rubrique contient les parts résiduelles non notées des fonds communs de créance.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Si, un titre est acquis avec une clause de révision de prix en fonction des résultats futurs de l'entité concernée, il est procédé à une estimation annuelle pour une comptabilisation de la dette afférente.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Pour les joint-ventures ayant un funding agreement, les contraintes liées à ces contrats peuvent générer des pertes au niveau de CA CONSUMER FINANCE qui doivent être prises en compte dans le calcul de la dépréciation.

➤ Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
 - si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, CA CONSUMER FINANCE détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant
-

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence.

Le cas échéant, CA CONSUMER FINANCE utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

➤ Dates d'enregistrement

CA CONSUMER FINANCE enregistre les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Immobilisations corporelles

CA CONSUMER FINANCE applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les durées de vie utilisées sont :

- constructions : 20 à 50 ans
 - matériels informatiques : 2 à 5 ans
-

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

- autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans

Enfin, les éléments dont dispose CA CONSUMER FINANCE sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire. Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Elles comprennent également des immobilisations incorporelles non amorties :

- Le fonds de commerce, issu de la fusion entre CA CONSUMER FINANCE et Finalion inscrit pour un montant net de dépréciation
- Le fonds de commerce inscrit initialement dans les livres de Finaref est amorti sur 20 ans
- Les droits au bail

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Elles sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

Les commissions de services financiers versées sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Opérations en devises

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, CA CONSUMER FINANCE a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et les produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Impôt sur les bénéfices

CA CONSUMER FINANCE a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale le 1^{er} janvier 2002. Aux termes des accords conclus, CA CONSUMER FINANCE constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

CA CONSUMER FINANCE est soumise au taux normal de l'impôt sur les bénéfices qui est de 28 %, sauf pour les plus-values nettes à long terme qui sont imposées à taux zéro.

En 2020, le taux d'impôt sur les sociétés applicable à CA CONSUMER FINANCE est de 32,02 %. Ce taux tient compte de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Plans de retraite, indemnités de départ en retraite et médailles du travail

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

➤ Régimes à prestations définies :

CA CONSUMER FINANCE a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

CA CONSUMER FINANCE provisionne ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

CA CONSUMER FINANCE a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits et pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

CA CONSUMER FINANCE a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

➤ Régimes à cotisations définies :

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, CA CONSUMER FINANCE n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

Autres provisions

CA CONSUMER FINANCE applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

l'évaluation des provisions.

Ces provisions sont constituées des provisions pour risque d'exécution d'engagement sur signature, pour litiges et autres charges bancaires.

Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par CA CONSUMER FINANCE à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Produits des opérations bancaires avec la clientèle

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle sont enregistrés en résultat l'année de leur perception.

Opérations en participation

Les produits et les charges relatifs aux opérations de crédit faites dans le cadre de société en participation sont enregistrés de façon détaillée dès lors qu'une part d'encours est inscrite dans le bilan de CA CONSUMER FINANCE. Sinon, ils sont enregistrés pour leur quote-part de résultat faite en commun dans le compte de résultat, au niveau du PNB.

Opérations en commun

Les quotes-parts de résultats faites en commun des GIEs sont enregistrées en charges d'exploitation dans les autres frais administratifs.

Frais de dossiers, commissions aux apporteurs, surcommissions, frais de commercialisation

Les frais de dossiers perçus auprès des clients ainsi que les commissions et surcommissions attribuées aux intermédiaires agréés qui transmettent les demandes de la clientèle, les frais de commercialisation sont classés en intérêts et produits assimilés.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Opérations de refinancement et instruments dérivés

Les opérations de refinancement cash et hors bilan (swap) sont comptabilisées en coupons courus.

Autres produits nets d'exploitation bancaire

Ils comprennent :

- Les résultats liés à la distribution de produits d'assurance ; soit la participation bénéficiaire, les commissions et produits sur sinistres,
- Les quotes-parts de résultat des sociétés en participation (activité de partenariats)
- Les facturations au titre de l'activité pour compte de tiers.

Coût du risque

Le coût du risque comprend :

- Les dotations et reprises liées à la dépréciation des créances
- Les dotations et reprises de provision des créances saines et dégradées
- Les pertes sur créances douteuses
- Les récupérations sur créances amorties
- Le retraitement sur accessoires douteux
- La dotation à la décote

Les pertes sur créances douteuses sont comptabilisées après constatation de l'irrecouvrabilité par les unités en charge du contentieux, ou sur décision de commission de surendettement.

Information relative aux honoraires des commissaires aux comptes

L'information est présentée dans les comptes consolidés de CA CONSUMER FINANCE.

Information relative à la rémunération des organes d'administration

A partir de l'exercice 2018, CA CONSUMER FINANCE a décidé d'accorder des jetons de présence aux membres du Conseil d'administration, étant entendu que les 4 administrateurs désignés par Crédit Agricole S.A. ont renoncé à leurs jetons de présence.

Au titre de l'exercice 2019, et compte tenu des modalités de répartition décidées lors du Conseil d'Administration du 6 février 2020, le montant des jetons de présence versé courant février 2020 s'élève à 173 000 €.

Au titre de l'exercice 2020, un montant de jetons de présence à verser aux administrateurs a été provisionné à hauteur de 185 000 €.

Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

CA CONSUMER FINANCE ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code Général des impôts.

Hors-bilan

CA CONSUMER FINANCE - COMPTES ANNUELS - 31 DECEMBRE 2020

La société n'a pas conclu, au cours de l'exercice 2020 de contrat de garantie financière assorti d'un droit de réutilisation. Aussi n'a-t-elle pas eu à appliquer l'article 1124-38 du règlement ANC 2014-07 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de ces contrats.

Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle :

Le disponible non utilisé des réserves de crédit revolving et lignes de crédit aux contreparties corporate est classé en engagements donnés à la clientèle.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CA CONSUMER FINANCE.

Instruments financiers :

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

➤ Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

➤ Opérations de marché :

Elles ne concernent que les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.

C.A. CONSUMER FINANCE

II - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

(notes 2 à 9 en euros)

NOTE 2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE

(en euros)	DURÉE RESIDUELLE				Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Comptes et prêts :								
- à vue	105 680 211,32				105 680 211,32	-	105 680 211,32	114 877 820,73
- à terme	3 440 974 455,91	3 024 855 641,29	4 449 457 188,60	428 986 000,00	11 344 273 285,80	57 384 057,78	11 401 657 343,58	12 069 074 478,63
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée	20 000 001,00	-	-	-	20 000 001,00	25 488,89	20 025 489,89	143 300 105,49
Prêts subordonnés	18 000 000,00	-	143 000 040,00	1 063 800 000,00	1 224 800 040,00	2 399 392,36	1 227 199 432,36	1 315 567 265,23
Total	3 584 654 668,23	3 024 855 567,26	4 592 457 228,60	1 492 786 000,00	12 694 753 538,12	59 808 939,03	12 754 562 477,15	13 642 819 670,08
Dépréciations (Note 9)								
							30 000 000,00	-
Valeurs nettes au bilan							12 724 562 477,15	13 642 819 670,08

NOTE 3 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET CRÉDIT BAIL - ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE

(en euros)	DURÉE RESIDUELLE				Total en principal	créances rattachées	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Opérations avec la clientèle								
Créances commerciales	49 861 186,12	134 926 530,52	27 012,00	-	184 814 728,64	177 674,44	184 992 403,08	199 726 270,81
Autres concours à la clientèle	1 747 272 568,39	1 379 361 714,53	3 632 269 471,54	2 162 988 922,82	8 921 892 677,28	48 422 953,72	8 970 315 631,00	9 368 090 941,50
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	15 134 499,54				15 134 499,54	4 616,54	15 139 116,08	26 016 788,93
Sous total								
					453 750 515,86	20 885 577,11	474 636 092,97	421 808 602,37
Dépréciations (Note 9)								
					8 668 091 389,60	27 719 667,59	8 695 811 057,19	9 172 025 398,87
Valeurs nettes au bilan								
Opérations de crédit-bail								
Crédit-bail et location avec option d'achat	50 691 675,58	138 530 010,78	475 149 638,14	8 780 576,70	673 151 901,21	5 559 224,54	678 711 125,75	598 311 891,21
Location simple	15 030 232,50	39 800 653,70	113 789 309,51	-	168 620 195,70	1 557 294,06	170 177 489,76	160 175 861,69
Sous total								
					841 772 096,91	7 116 518,60	848 888 615,51	758 487 752,90
Dépréciations (Note 9)					32 165 641,52	-	32 165 641,52	34 884 260,95
Valeurs nettes au bilan								
					809 606 455,39	7 116 518,60	816 722 973,99	723 603 491,95
Total					9 477 697 844,99	34 836 186,19	9 512 534 031,18	9 895 628 890,82

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève en milliers d'euros à 129 399 au 31 décembre 2020 contre 208 788 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Elles conservent la qualification de "créances restructurées" jusqu'à la fin de leur vie.

NOTE 3.1 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET CRÉDIT BAIL - ANALYSE PAR AGENTS ECONOMIQUES

(en euros)	Particuliers			Entreprises			Autres			Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
Créances saines													
Dont créances restructurées	6 937 704 422,66		2 135 646 237,52						9 073 350 660,18	33 216 083,30	9 106 566 743,48	9 583 283 889,02	
Créances non compromises											129 204 213,04	208 445 023,33	
Valeur brute	400 077 318,43		37 021 645,61						437 098 964,04	5 675 392,44	442 774 356,48	361 515 447,57	
Dépréciations	160 006 877,82		12 534 397,96						172 541 275,78	4 056 410,99	176 597 686,77	169 396 411,35	
Taux de couverture									39%		40%	47%	
Créances compromises													
Valeur brute	415 914 712,51		37 189 206,00		60 459,64				453 164 378,15	16 830 287,56	469 994 665,71	407 522 417,55	
Dépréciations	289 248 597,53		24 085 567,23		40 716,84				313 374 881,60	16 829 166,12	330 204 047,72	287 296 451,97	
Taux de couverture									69%		70%	70%	
Valeur nette au bilan										34 836 186,19	9 512 534 031,18	9 895 628 890,82	

NOTE 3.2 - OPERATIONS DE CREDIT BAIL - RESERVES LATENTES PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	31/12/2020				Total	Total 31/12/2019
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Crédit bail mobilier, LOA et opérations assimilées	11 333 767,04	30 733 552,28	101 145 111,72	1 474 083,97	144 686 515,02	124 104 104,35
Total	11 333 767,04	30 733 552,28	101 145 111,72	1 474 083,97	144 686 515,02	124 104 104,35

NOTE 3.3 - OPERATIONS DE CREDIT BAIL, LOA ET LOCATION SIMPLE

(en euros)	31/12/2020			Total
	Valeur au 31/12/2019	Acquisitions	Cessions	
Immobilisations brutes	1 279 266 538,79	508 845 655,68	355 838 690,26	1 432 273 504,21
Coûts de transaction	28 711 540,08			31 141 990,76
Créances non compromises et compromises	37 874 338,42			41 223 716,68
Créances rattachées	5 426 713,51			7 116 518,60
Total	1 351 279 130,80			1 511 755 730,25

(en euros)	31/12/2020			Total
	Solde au 31/12/2019	Dotations	Reprises	
Amortissements	592 791 377,90	332 075 785,16	262 000 048,32	662 867 114,74
Dépréciations	34 884 260,95	4 730 856,97	7 449 476,40	32 165 641,52
Total	627 675 638,85	336 806 642,13	269 449 524,72	695 032 756,26

(en euros)	Valeur brute au 31/12/2020	Amorts au 31/12/2020	Valeur nette au 31/12/2020
Total	1 511 755 730,25	695 032 756,26	816 722 973,99

NOTE 4 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(en euros)	31/12/2020				Total	Total 31/12/2019
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement		
Effets publics et valeurs assimilées (Note 4.2) :	-	-	-	-	-	-
- dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
- dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 4.2) :	-	-	-	-	-	-
Emis par organismes publics	-	-	-	-	-	-
Autres émetteurs	-	2 609 934 698,87	-	1 423 927,05	2 611 358 625,92	2 221 500 179,56
- dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
- dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	548 762,33	-	-	548 762,33	2 267 044,93
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	-	2 610 483 461,20	-	1 423 927,05	2 611 907 388,25	2 223 767 224,49
Actions et autres titres à revenu variable :	-	1 200,00	-	-	1 200,00	1 500,00
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	-	1 200,00	-	-	1 200,00	1 500,00
Totaux	-	2 610 484 661,20	-	1 423 927,05	2 611 908 588,25	2 223 768 724,49

NOTE 4.1 - VENTILATION DES TITRES COTES ET NON COTES A REVENU FIXE OU VARIABLE

(en euros)	31/12/2020				31/12/2019			
	Obligations et autres titres à revenus fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenus fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	2 609 934 698,87	-	-	2 609 934 698,87	2 220 623 820,28	-	-	2 220 623 820,28
Titres non cotés	1 423 927,05	-	1 200,00	1 425 127,05	876 359,28	-	1 500,00	877 859,28
Créances rattachées	548 762,33	-	-	548 762,33	2 267 044,93	-	-	2 267 044,93
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	2 611 907 388,25	-	1 200,00	2 611 908 588,25	2 223 767 224,49	-	1 500,00	2 223 768 724,49

NOTE 4.2 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	31/12/2020				Total en principal	Créances rattachées	Total	Total 31/12/2019
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	166 100 000,00	2 443 834 698,87	1 423 927,05	2 611 358 625,92	548 762,33	2 611 907 388,25	2 223 767 224,49
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	-	166 100 000,00	2 443 834 698,87	1 423 927,05	2 611 358 625,92	548 762,33	2 611 907 388,25	2 223 767 224,49

NOTE 5 - PARTICIPATIONS : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

Noms des sociétés	31/12/2020				
	Forme	Activité	Nombre de titres	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention
- Argence développement		SNC	71	355 000,00	70,01%
.Agos	SA	ETS FINANCIER	749 191	692 413 316,17	61,00%
.Alsolia	SAS	ETS FINANCIER	381 999	8 892 760,00	100,00%
.Bankia (Ex Bamboo consulting)	SA	ETS FINANCIER	25 755	19 688 008,90	51,00%
.Credit Agricole Assurance Solution	SA		1	10,00	0,01%
.Creditplus	SA	ETS FINANCIER	36 000 001	45 669 961,72	100,00%
- Credibom	SA	ETS FINANCIER	18 800 000	223 035 740,01	100,00%
- Crédit Lift	SAS	ETS FINANCIER	291 240	5 922 900,32	100,00%
Dont UNIFITEL filiale de Crédit Lift				8,94	0,01%
.CACF NL	SA	HOLDING	7 234 791	72 000 000,00	100,00%
.Créalif	SAS	ETS FINANCIER	531 813	7 970 802,36	51,00%
.E.D.A.	SAS	Courtier Assurances	19 400	896 552,65	78,00%
.Finaref Assurance	SAS	Courtier Assurances	75 596	4 126 550,90	100,00%
.Sedef	SNC	ETS FINANCIER	917 999	470,86	100,00%
.Sofinco Participation	SAS	HOLDING	100 000	2 835 939,25	100,00%
.Avances consolidables				198 328 754,47	
Total				1 282 136 776,55	
Créances rattachées					
Valeurs nettes au bilan				1 282 136 776,55	

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en euros)	31/12/2020			Valeurs nettes au 31/12/2019
	Valeurs brutes	Amort. Dep.	Valeurs nettes	
Immobilisations corporelles :				
- exploitation	57 801 831,26	- 26 655 347,70	31 146 483,56	35 707 889,21
- données en location simple	- 0,00	- 0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	282 578 872,38	- 102 679 243,92	179 899 628,46	175 248 722,41
Créances rattachées	- 0,00	-	0,00	0,00
Total	340 380 703,64	- 129 334 591,62	211 046 112,02	210 956 611,62

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

(en euros)	31/12/2019	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions) (Echéances)	Autres Mouvements	Amortissements Provisions	31/12/2020
Titres de participation et parts dans les entreprises liées						
Valeur brute	3 090 933 108,39	68 630 514,90	-	1 315 768 083,74	-	1 843 795 539,55
Dépréciations (Note 9)	531 550 287,00	- 109 145 496,00	70 804 020,00	8 233 000,00	-	561 658 763,00
Autres titres détenus à long terme :						
Valeur brute	14 063 100,49	3 151 124,96	- 15 729 229,60	1 315 768 083,74	-	1 317 253 079,59
Dépréciations (Note 9)	1 517 000,00	- 1 406 000,00	8 241 000,00	8 233 000,00	-	2 915 000,00
Créances rattachées	5 729 348,38	-	- 5 729 348,38	-	-	-
Valeurs nettes au bilan	2 577 658 270,26	- 38 796 856,14	57 586 442,02	-	-	2 596 474 856,14
Immobilisations incorporelles	175 248 722,41	38 077 611,48	- 46 102 892,55	-	12 676 187,12	179 899 628,46
Immobilisations corporelles	35 707 889,21	- 2 719 125,08	- 2 949 972,83	-	4 330 557,91	31 146 483,56
Créances rattachées	0,00	-	-	-	-	0,00
Valeurs nettes au bilan	210 956 611,62	40 796 736,56	- 49 052 865,38	-	8 345 629,21	211 046 112,02

NOTE 8 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Autres actifs	601 777 114,93	402 255 693,57
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	-	-
Débiteurs divers	363 885 584,90	158 408 589,31
Dépôt de garantie sur opération financière	237 891 530,03	243 847 104,26
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Comptes de régularisation	69 112 658,44	93 116 085,04
Comptes d'encaissement et de transfert	- 21 866 372,29	10 309 343,47
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	16 293 760,30	1 331 812,61
Produits à recevoir	69 578 068,25	78 018 516,24
Charges constatées d'avance	139 424,23	341 959,57
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	-	-
Primes d'émission et de remboursement de emprunts obligataires	-	-
Autres comptes de régularisation	4 967 777,95	3 114 453,15
Valeurs nettes au bilan	670 889 773,37	495 371 778,61

NOTE 9 - DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises et Utilisations	Autres mouvements	31/12/2020
Sur interbancaire	-	30 000 000,00	-	-	30 000 000,00
Sur créances clientèle	- 421 808 602,37	- 488 018 471,82	462 105 609,93	- 26 914 628,71	474 636 092,97
Sur opérations de crédit-bail	- 34 884 260,95	- 15 547 873,58	18 266 493,01	-	32 165 641,52
Sous-total clientèle	- 456 692 863,32	- 533 566 345,40	480 372 102,94	- 26 914 628,71	536 801 734,49
Sur portefeuilles titres (placement et investissement)	-	-	-	-	-
Sur participations et TAP	- 531 550 287,00	- 110 551 496,00	79 045 020,00	1 517 000,00	564 573 763,00
Autres	- 2 658 591,22	- 1 632 473,82	303 889,94	1 517 000,00	2 470 175,10
Total des dépréciations d'actif	- 990 901 741,54	- 568 704 315,22	550 613 012,88	- 26 914 628,71	- 1 103 845 672,59

C.A. CONSUMER FINANCE

II - NOTES sur le BILAN PASSIF
(notes 10 et 21 en euros)

NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Comptes et emprunts :								
- à vue	540 386 696,63				540 386 696,63	-	540 386 696,63	622 282 547,10
- à terme	5 506 092 851,30	4 310 000 000,00	10 294 159 567,30	-	20 110 252 418,60	8 956 571,29	20 119 208 989,89	13 420 623 163,35
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	20 000 001,00	-	-	-	20 000 001,00	25 077,78	20 025 078,78	125 033 779,00
Valeurs au bilan							20 679 620 765,31	14 167 939 489,45

NOTE 11 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Comptes ordinaires créditeurs	251 580 762,38				251 580 762,38	-	251 580 762,38	224 921 757,83
Comptes d'épargne à régime spécial :								
- à vue	-				-	-	-	-
- à terme								
Autres dettes envers la clientèle :								
- à vue	35 090 533,63				35 090 533,63	-	35 090 533,63	39 959 074,41
- à terme	9 549 766,05	410 265 761,96	1 768 303 904,29	186 351 174,12	2 374 470 606,42	12 433 277,41	2 386 903 883,83	4 274 250 437,61
Titres donnés en pension livrée								
Valeurs au bilan							2 673 575 179,84	4 539 131 269,85

NOTE 11.1 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE - ANALYSE PAR AGENTS ECONOMIQUE

(en euros)	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
Particuliers	2 412 345 795,03	4 311 729 802,03
Entreprises	97 790 919,87	79 048 648,75
Autres agents économiques	151 005 187,53	125 000 001,22
Intérêts et divers	12 433 277,41	23 352 817,85
Valeurs au bilan	2 673 575 179,84	4 539 131 269,85

NOTE 12 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Titres de créances négociables :								
- émis en France	1 476 500 000,00	1 165 000 000,00	835 000 000,00	-	3 476 500 000,00	1 380 834,09	3 477 880 834,09	2 641 473 584,80
- émis à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires (Note 12.1)	-	-	789 000 000,00	125 000 000,00	914 000 000,00	22 214,75	914 022 214,75	664 030 036,03
Autres dettes représentées par un titre								
Valeurs au bilan							4 391 903 048,84	3 305 503 620,83

NOTE 12.1 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

(en euros)	Echéancier de l'encours au 31/12/2020			Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
	< à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans		
Euro					
- Taux fixe	-	789 000 000,00	125 000 000,00	914 000 000,00	664 000 000,00
- Taux variable	-	-	-	-	-
Dettes rattachées				22 214,75	30 036,03
Valeurs au bilan				914 022 214,75	664 030 036,03

NOTE 13 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en euros)	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
Autres passifs	341 754 717,47	321 249 505,72
Crediteurs divers	341 754 717,47	321 249 505,72
Comptes de régularisation	78 607 323,49	152 519 062,66
Comptes d'encaissement et de transfert	33 227 237,07	106 964 125,00
Produits constatés d'avance	34 789 220,21	32 837 942,11
Charges à payer	10 329 810,57	12 495 372,15
Autres comptes de régularisation	261 055,64	221 623,40
Valeurs au bilan	420 362 040,96	473 768 568,38

NOTE 14 - PROVISIONS

(en euros)	Total 31/12/2019	Dotations	Reprises et Utilisations	Autres mouvements	Total 31/12/2020
Litiges Personnel	516 280,13	667 500,00	- 240 780,13	-	943 000,00
Charges bancaires	1 672 837,23	767 410,30	- 993 211,79	-	1 447 035,74
Réserve latente négative	-	-	-	-	-
Charges non bancaires	2 932 400,06	1 994 139,90	- 1 717 069,04	-	3 209 470,92
Charges non bancaires : engagements sociaux	65 213 431,00	9 631 620,00	- 2 493 090,00	-	72 351 961,00
Provision pour comblement passif	804 000,00	259 000,00	-	-	1 063 000,00
Risques fiscaux	31 606 495,00	9 670 632,00	- 17 682 521,00	-	23 594 606,00
Couverture du risque de crédit	130 051 128,68	84 107 490,88	- 86 639 910,50	8 617 425,59	136 136 134,06
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-
Valeurs au bilan	232 796 572,10	107 097 793,08	- 109 766 582,46	8 617 425,59	238 745 208,31

NOTE 14.1 - PROVISIONS NON BANCAIRES, ENGAGEMENTS SOCIAUX

Taux actualisation retenus	0,98 % retraite, 0,56 % médaille	
Debt actuarielle au 31/12/2019	65 313 430	
Coût des services rendus sur la période	4 272 418	
Coût financier	593 149	
Cotisations employé		
Modification/Réduction/Liquidation de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	3 669 861	
(Gains) / pertes actuarielles	1 099 065	
Debt actuarielle au 31/12/2020	67 509 001	

Detail de la charge comptabilisée en compte de résultat		
Coté des services rendus	4 272 418	Charge/Produit comptabilisée
Coté financier	593 149	
Rendement attendu des actifs	38 490	
Amortissement du coté des services passés		
Gains / (pertes) actuariels nets		
Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et legs	813 168	
Gains/Pertes (dotés) au changement de limitation d'actif		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	5 640 245,00	

En cas de fonds externalisés : valorisation des actifs

Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/2019		4 490 159	Juste valeur des actifs du régime
Rendement attendu des actifs		38 490	
Gains/Pertes actuariels		285 897	
Cotisations payées par l'employeur		2 493 090	
Cotisations payées par l'employé			
Modification/Réduction/Liquidation de régime			
Variation de périmètre			
Indemnités de cessation d'activité		1 317 119	
Prestations payées par le fond			
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/2020		3 628 575,00	

(Provisions) / actifs au 31/12/2019		65 213 430	Provision / Actifs
Cotisation payées par l'employeur		2 493 090	
Variation de périmètre			
Palements directs de l'employeur			
Charge nette comptabilisée au compte de résultat		5 640 245	
(Provisions) / actifs au 31/12/2020		68 369 585,00	

NOTE 15 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en euros)	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
Epargne logement	-	-
Livret développement durable	-	-
Autres	49 033 574,00	49 033 574,00
Valeurs au bilan	49 033 574,00	49 033 574,00

NOTE 16 - DETTES SUBORDONNEES - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en euros)	DUREE RESIDUELLE				Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans		
Dettes subordonnées à terme :						
- Euro	-	-	-	830 000 000,00	830 000 000,00	830 000 000,00
Dettes subordonnées à durée indéterminée :						
- Euro	-	-	-	1 847 800 000,00	1 847 800 000,00	1 847 800 000,00
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
Total en principal	-	-	-	2 677 800 000,00	2 677 800 000,00	2 677 800 000,00
Dettes rattachées						3 308 527,41
Valeurs au bilan					2 680 955 111,34	2 681 108 527,41

NOTE 17 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAL SOCIAL :

Catégories d'actions	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE (en euros)	CAPITAL SOCIAL (en euros)
	Début d'exercice	Créés pendant l'exercice	Clôture exercice		
Ordinaires	14 217 498		14 217 498	39,00	554 482 422,00

(en euros)	Capitaux propres							Dividende Versé	Résultat	Total des K propres
	Capital	Réserve Légale	Primes et réserves	Report à Nouveau	Prov. Règlement, subv. d'inv.					
Salde au 31 Décembre 2018	554 482 422,00	67 120 552,79	3 376 278 285,75	134 859 122,44	69 409,46			-	32 223 790,15	4 100 586 002,29
Affectation du résultat social 2018				32 223 790,15						-
Variation de capital										-
Report à nouveau débiteur										-
Résultat de l'exercice 2019									376 226 798,46	376 226 798,46
Autres variations					776 498,63					776 498,63
Salde au 31 Décembre 2019	554 482 422,00	67 120 552,79	3 376 278 285,75	167 082 912,59	845 908,09				376 226 798,46	4 477 589 299,38
Affectation du résultat social 2019				376 226 798,46						-
Variation de capital										-
Report à nouveau débiteur										-
Résultat de l'exercice 2020									58 329 569,21	58 329 569,21
Autres variations										538 521,44
Salde au 31 Décembre 2020	554 482 422,00	67 120 552,79	3 376 278 285,75	478 862 130,75	1 384 429,53				58 329 569,21	4 536 457 390,03

NOTE 18 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en euros)	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
Capitaux propres	4 536 457 390,03	4 477 589 299,38
Fonds pour risques bancaires généraux	49 033 574,00	49 033 574,00
Dettes subordonnées	2 680 955 111,34	2 681 108 527,41
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Total des fonds propres	7 266 446 075,37	7 207 731 400,79

NOTE 19 – OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en euros)	31/12/20		31/12/19	
	Sur les entreprises liées et les participations	Autres	Sur les entreprises liées et les participations	Autres
CREANCES	-	32 192 240 377,09	-	26 642 882 760,91
Sur les établissements de crédit et institutions financières	-	20 067 798 957,66	-	14 523 486 645,60
Sur la clientèle	-	9 512 534 031,18	-	9 895 628 890,82
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	2 611 907 388,25	-	2 223 767 224,49
DETTES	-	30 426 054 105,33	-	24 693 682 907,54
Sur les établissements de crédit et institutions financières	-	20 679 620 765,31	-	14 167 939 489,45
Sur la clientèle	-	2 673 575 179,84	-	4 539 131 269,85
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	7 072 858 160,18	-	5 986 612 148,24
ENGAGEMENTS DONNES	-	8 692 048 597,08	-	7 889 825 606,31
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	-	305 086 423,73	-	364 345 180,65
Engagements de financement en faveur de la clientèle	-	3 665 992 173,24	-	2 739 424 888,41
Garantie données à des établissements de crédit	-	4 720 610 000,01	-	4 785 825 537,25
Garantie données à la clientèle	-	460 000,00	-	230 000,00
Autres engagements donnés	-	-	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	-	2 916 611 481,78	-	1 051 819 896,83
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	-	-	-	-
Engagements de financement reçus de la clientèle	-	-	-	-
Garantie reçus d'établissements de crédit	-	2 400 978 708,30	-	651 978 708,30
Garantie reçus de la clientèle	-	515 632 773,48	-	399 841 188,53
Autres engagements reçus	-	-	-	-

Une entreprise est considérée comme liée si elle est contrôlée de manière exclusive, et est incluse ou susceptible d'être incluse par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

NOTE 20 – OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

(en euros)	31/12/20		31/12/19	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	35 353 578 608,01	34 500 260 667,83	29 997 464 799,54	29 452 593 492,28
Autres devises de l'Union Européenne	563 114 132,26	563 114 132,27	411 184 465,94	508 760,74
Franc Suisse	9 148,69	9 148,69	451,34	-
Dollar	7 696,09	7 696,09	1 040,37	-
Yen	-	-	-	-
Autres devises	186 898 632,79	186 898 632,79	221,33	-
Valeur brute	36 103 608 217,84	35 250 290 277,67	30 408 650 978,52	29 453 102 353,02
Comptes de régularisation	670 889 773,37	420 362 040,96	495 371 778,61	473 768 568,38
Dépréciations	-1 103 845 672,59	-	977 151 835,73	-
Total	35 670 652 318,62	35 670 652 318,63	29 926 870 921,40	29 926 870 921,40

NOTE 21 – OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

Garantie données à la clientèle	31/12/20		31/12/19	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	-	-	-	-
Devises	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-
Opérations de change à terme	572 761 971,49	564 280 600,11	400 465 736,54	410 586 351,71
Devises	-	-	-	-
Euro	572 761 971,49	564 280 600,11	400 465 736,54	410 586 351,71
Prêts et emprunts en devises	557 834 578,45	-	410 150 314,73	-
Total	1 130 596 549,94	564 280 600,11	810 616 051,27	410 586 351,71

C.A. CONSUMER FINANCE

III - NOTES SUR LE HORS BILAN

(notes 22 et 24 en euros)

NOTE 22 - HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES

	31/12/2020	31/12/2019
Ouvertures de crédits confirmés en faveur d'étab de crédit	305 086 423,73	364 345 180,65
Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle	3 650 866 037,34	2 739 424 888,41
Autres engagements en faveur de la clientèle	15 026 136,00	
Cautions, avals et oblig. en faveur de la clientèle	460 000,00	230 000,00
Cautions, avals et oblig. en faveur d'établissements de crédit (1)	4 720 610 000,01	4 785 825 537,25
Engagements sur titres	-	-
	8 692 048 597,08	7 889 825 606,31

(1) La majeure partie de ces engagements vient en garantie d'emprunts de filiales étrangères.

NOTE 23 - HORS BILAN - ENGAGEMENTS RECUS

	31/12/2020	31/12/2019
Accord de refinancement	-	-
Engagement des établissements de crédit	2 400 978 708,30	651 978 708,30
Engagement de la clientèle	515 632 773,48	399 841 188,53
	2 916 611 481,78	1 051 819 896,83

NOTE 24 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en euros)	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	
			31/12/2020	31/12/2019
Opérations fermes				
Opérations de gré à gré				
-Swaps de taux d'intérêt	6 251 268 823,78	0,00	6 251 268 823,78	1 832 108 954,29
-FRA	-		-	-
-Swaps de devises	372 846 745,07		372 846 745,07	310 938 851,88
-Opérations de change à terme	211 877 371,06		211 877 371,06	99 647 499,83
Opérations conditionnelles				
Opérations de gré à gré				
-Instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels: *Caps, Floors, Collars	-		-	-
Total	6 835 992 939,91	0,00	6 835 992 939,91	2 242 695 306,00

C.A. CONSUMER FINANCE

NOTE 24.1 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

REPARTITION PAR DUREE RESTANT A COURIR AU 31 DECEMBRE 2020									
(en euros)	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
- FRA	-	-	-	-	-	-			
- Swaps de taux d'intérêt	1 787 000 000,00	3 653 412 818,65	810 856 005,13	1 787 000 000,00	3 653 412 818,65	810 856 005,13			
- Caps, Floors, Collars	-	-	-	-	-	-			
Sous total	1 787 000 000,00	3 653 412 818,65	810 856 005,13	1 787 000 000,00	3 653 412 818,65	810 856 005,13			
- Swaps de devises	127 503 094,05	245 343 651,02	-	127 503 094,02	245 343 550,96	-			
- Opérations de change à terme	211 877 371,06	-	-	211 877 371,06	-	-			
Total général	2 126 380 465,11	3 898 756 469,67	810 856 005,13	2 126 380 465,08	3 898 756 369,61	810 856 005,13			

NOTE 24.1 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

REPARTITION PAR DUREE RESTANT A COURIR AU 31 DECEMBRE 2019									
(en euros)	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
- FRA	-	-	-	-	-	-			
- Swaps de taux d'intérêt	942 997 213,89	200 000 000,00	689 111 740,40	942 997 213,89	200 000 000,00	689 111 740,40			
- Caps, Floors, Collars	-	-	-	-	-	-			
Sous total	942 997 213,89	200 000 000,00	689 111 740,40	942 997 213,89	200 000 000,00	689 111 740,40			
- Swaps de devises	28 187 210,05	282 751 723,48	-	28 187 210,05	282 751 723,48	-			
- Opérations de change à terme	99 647 499,83	-	-	99 647 499,83	-	-			
Total général	1 070 831 923,77	482 751 723,48	689 111 740,40	1 070 831 923,77	482 751 723,48	689 111 740,40			

C.A. CONSUMER FINANCE

IV - NOTES sur le COMPTE de RESULTAT

(notes 25 à 39 en euros)

NOTE 25 - PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Sur opérations avec les établissements de crédit	174 649 371,85	136 537 832,28
Sur opérations avec la clientèle :	490 454 413,98	486 910 995,79
Dont produits	453 386 011,67	448 828 128,33
Dont amortissement de la décote	13 882 010,83	14 518 380,32
Dont reprise de la dépréciation liée au passage du temps	23 186 391,48	23 564 487,14
Produit net sur opérations de macro-couverture	1 324 051,60	44 300,00
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 24)	39 758 429,21	43 341 765,45
Autres intérêts et produits assimilés	7 307 756,44	5 620 000,74
Intérêts et produits assimilés	713 494 023,08	672 454 894,26
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 182 906 252,74	- 174 630 557,82
Sur opérations avec la clientèle	- 143 043 477,54	- 133 195 442,18
Charge nette sur opérations de macro-couverture	- 25 375 664,97	- 29 927 348,54
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 3 900 107,00	- 3 418 140,34
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Intérêts et charges assimilés	- 355 225 502,25	- 341 171 488,88
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	460 766 813,91	440 920 408,60
Dont reprise de la dépréciation liée au passage du temps	1 533 396,90	1 003 619,58
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	- 427 402 884,76	- 410 024 410,55
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	391 632 449,98	362 179 403,43

NOTE 26 - REVENUS DES TITRES

(en euros)	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme			186 409 823,57	336 745 517,79
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	39 758 429,21	43 341 765,45	118 551 526,98	123 664 359,36
Codevi	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-	-	-
Revenus des titres	39 758 429,21	43 341 765,45	304 961 350,55	460 409 877,15

NOTE 27 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(en euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	7 549 460,91	- 7 549 460,91	-	551 518,65	- 551 518,65
Sur opérations avec la clientèle	641 275,03	809 472,92	- 168 197,89	17 227,75	868 356,19	- 851 128,44
Sur opérations sur titres	-	1 482 302,83	- 1 482 302,83	-	1 802 964,09	- 1 802 964,09
Sur opérations de change	-	-	-	-	-	-
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
Sur prestations de services financiers (note 28)	29 446 881,22	13 039 697,96	16 407 183,26	24 481 177,18	12 891 427,14	11 589 750,04
Total	30 088 156,25	- 22 880 934,62	7 207 221,63	24 498 404,93	- 16 114 266,07	8 384 138,86

NOTE 28 - PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	15 048 993,02	17 480 512,90
Produits (Charges) nets sur moyens de paiement	4 462 653,45	3 280 020,95
Commissions d'assurance-vie	-	-
Autres produits (charges) nets de services financiers	- 3 104 463,21	- 2 610 741,91
Total des prestations de services financiers	16 407 183,26	11 589 750,04

NOTE 29 - SOLDE DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	1 862 918,46	7 032,55
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	- 4 586 318,01	- 3 876 932,37
Produits nets sur portefeuille de négociation	- 2 723 399,55	- 3 869 899,82

NOTE 30 - SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations sur dépréciations	-	-
Reprises sur dépréciations	-	-
Dotation ou reprise nette sur dépréciations	-	-
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des opérations sur titres de placement	-	-

NOTE 31 - AUTRES PRODUITS NETS D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/2020	31/12/2019
Sur opérations avec les établissements de crédit		
Participation résultat assurances	47 745 746,28	49 641 804,82
Quote part de résultat en commun	134 569 049,72	142 332 062,54
Autres produits	59 876 160,88	61 856 353,81
Total des produits	242 190 956,88	253 830 221,17
Quote part de résultat en commun	- 19 126 619,48	- 53 474,34
Autres Charges	- 2 825 472,44	- 4 228 164,97
Total des charges	- 21 952 091,92	- 4 281 639,31

NOTE 32 - FRAIS DE PERSONNEL

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et traitements	- 158 396 438,19	- 152 268 487,06
Reddition charges de personnel	- 439 019,39	-
Charges sociales	- 64 616 302,59	- 64 331 592,43
Intéressement	- 18 743 274,62	- 22 076 111,90
Participation	-	-
Impôts et taxes sur rémunérations	- 29 656 916,02	- 26 260 446,15
Total des frais de personnel	- 271 851 950,81	- 264 936 637,54

NOTE 33 - EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	1 808	1 777
Agents de maîtrise		
Employés	1 075	1 139
Total	2 883	2 916

NOTE 33.1 - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

	31/12/2019	Droits acquis	Consommation	31/12/2020
Nombre d'heures acquises par les collaborateurs				-

NOTE 34 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Impôts et taxes	- 5 124 538,88	- 7 496 779,68
Services extérieurs	- 269 955 857,72	- 268 920 847,02
Autres frais administratifs	- 23 846 871,64	- 18 792 204,32
Total des frais administratifs	- 251 233 524,96	- 257 625 422,38

NOTE 35 - COUT DU RISQUE

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations sur dépréciations et provisions	- 596 856 024,87	- 529 509 729,15
Dépréciations sur créances douteuses	- 586 441 786,93	- 520 290 658,09
Autres provisions	- 10 414 237,94	- 9 219 071,06
Reprises sur dépréciations et provisions	518 386 703,75	532 691 579,65
Reprises sur dépréciations sur créances douteuses	509 194 668,10	521 494 439,24
Autres reprises de provisions	9 192 035,65	11 197 140,41
Variation des dépréciations et provisions	- 78 469 321,12	3 181 850,50
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	- 26 425 003,39	- 15 368 936,42
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	- 171 383 118,81	- 195 996 807,43
Décote	- 945 940,96	- 9 343 195,24
Récupérations sur créances amorties	15 507 630,23	31 007 507,29
Coût du risque	- 259 823 872,13	- 186 519 581,30

NOTE 36 - RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations financières		
Dotations pour dépréciations	- 110 551 496,00	- 12 852 000,00
Reprises sur dépréciations	79 045 020,00	32 857 000,00
Dotation ou reprise nette pour dépréciations	- 31 506 476,00	20 005 000,00
Plus-values de cession réalisées	-	995 498,53
Moins-values de cession réalisées	- 7 781 152,27	-
Solde des plus et moins-values de cession	- 7 781 152,27	995 498,53
Solde (en perte) ou en bénéfice	- 39 287 628,27	21 000 498,53
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Dotation ou reprise nette pour dépréciations		
Plus-values de cession	0,01	982 391,63
Moins-values de cession	- 11 895 540,68	- 214 531,80
Solde (en perte) ou en bénéfice	- 11 895 540,67	767 859,83
Résultat net sur immobilisations	- 51 183 168,94	21 768 358,36

NOTE 37 - COUTS LIES AU RAPPROCHEMENT

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges de personnel	-	-
Charges sur immobilisations	-	-
Charges informatiques	-	-
Mali de fusion	- 2 164 313,03	0,00
Autres charges	-	-
Total	- 2 164 313,03	-

NOTE 38 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Euro	-	-
Divers	-	-
Total	-	-

NOTE 39 - IMPOT SUR LES BENEFICES

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants	1 512 413,04	575 275,00
Crédit d'impôt recherche	10 220 185,00	5 745 586,00
Provision pour risque Impôt sur les sociétés	9 670 632,00	12 501 371,00
Impôts sur GIE et SNC	-	-
Total	2 061 966,04	17 671 681,98

V - AUTRES INFORMATIONS

(notes 40 à 42)

NOTE 40 - SOCIETE CONSOLIDANTE

Groupe Crédit Agricole 100% intégration globale
Immatriculée au RCS sous le numéro 784608416
Siège social : 12 Pl des Etats-Unis - 92120 Montrouge

NOTE 41 - EVENEMENTS SUR L'ANNEE EN COURS**NOTE 42 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Au 31 décembre 2020, la société CA Consumer Finance détient des parts de la SNC Argence Développement et est par conséquent indéfiniment responsable, Le montant des dettes envers les tiers non associés de cette SNC s'élève à la clôture à un montant de 6,6 M€